



300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3261 - VENDREDI 6 JUILLET 2018

OUVERTURE DE LA TRIPARTITE GOUVERNEMENT-CNSA-CÉNI

Machine à voter, fichier électoral et décrispation politique au menu

Le président du CNSA, Olenghankoy, a ouvert hier les travaux de la tripartite dont l'objectif est d'évaluer le processus électoral à la lumière de l'Accord de Saint-Sylvestre. Ce forum se donne pour tâche de recueillir des informations nécessaires afin de permettre à l'opinion nationale et internationale de comprendre la vérité sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord et du processus électoral, conformément au point VI.2.3 de son chapitre VI.

Trois commissions ont été mises en place pour évaluer en profondeur l'accord de la Cenco et proposer des pistes de solutions. Il s'agit de la commission préparatoire chargée de collecter les informations, de la commission électorale et de la commission axée sur la décrispation politique.

Page 4



Ouverture des travaux de la Tripartite CNSA-Gouvernement-Ceni

SUBORNATION DES TÉMOINS

Bemba et ses co-accusés attendent d'être fixés sur leur peine



Le cas de Jean-Pierre Bemba est une nouvelle fois devant la Cour pénale internationale (CPI), cette fois-ci dans l'affaire de subornation de témoins. Une audience a eu lieu le 4 juillet, à La Haye, sans qu'une peine soit définitivement prononcée à ce sujet. En attendant, il est à noter que la CPI avait requis, en première instance, un an de prison contre le leader du Mouvement de libération du Congo.

Autre fait ayant fait débat au cours de cette audience, c'est l'introduction d'un document de plusieurs dizaines de pages dans le registre de la Cour alors que normalement, la procédure ne permettait plus l'enregistrement au greffe de requêtes écrites par les parties en procès.

Page 2

FRONT COMMUN POUR LE CONGO

Le Palu n'est pas partie prenante

Le parti d'Antoine Gizenga espère aligner ses candidats à tous les niveaux aux élections du 23 décembre et n'entend pas adhérer à la nouvelle plate-forme placée sous l'autorité de Joseph Kabila. Celle-ci réunit les membres de l'opposition évoluant au gouvernement et ceux de la majorité présidentielle. C'est ce qui ressort des récentes déclarations de son secrétaire permanent en charge de la Jeunesse faites à la presse.

Le refus du Palu à ne pas signer la Charte du Front commun pour le Congo s'inscrit en droite ligne de ses dernières prises de position qui symbolisaient son désir d'affranchissement vis-à-vis d'une plate-forme politique qui ne voit que ses propres intérêts. Reste à savoir si la majorité présidentielle acceptera d'aller aux élections sans cet allié de taille.

Page 3

INTERVIEW

Cathy Okuka : « La culture gériatrique permet de bien cerner et comprendre la personne du troisième âge »

La présidente de l'Association Colibri Kimia est infirmière depuis vingt ans au service des soins intensifs du Centre hospitalier universitaire Brugmann, à Bruxelles, où elle s'occupe spécialement des personnes du troisième âge. Son objectif est d'amener la culture gériatrique en RDC via l'ouverture d'une maison de repos à Kinshasa, où les personnes âgées seront prises en charge de manière professionnelle.

Elle pense également apporter la formation et l'information personnelle aux soignants afin qu'ils maîtrisent la culture gériatrique ainsi que du matériel en bon état ainsi que des vêtements. Page 3



ÉDITORIAL

Tiers-Monde

Si il fallait une preuve que la gouvernance mondiale est désormais engagée sur une voie dangereuse, les événements qui se produisent ces temps-ci au Proche et au Moyen-Orient sont là pour l'appor-ter. Même si, en effet, l'emploi d'armes chimiques en Syrie est à tous égards condamnable – si du moins la preuve irréfutable de leur utilisation est apportée – elle ne saurait justifier que des grandes puissances procèdent à des frappes ciblées sans que le Conseil de sécurité des Nations unies les y ait autorisées au préalable. Pour la simple raison qu'une telle intervention ne peut qu'inciter les autres grandes puissances à agir de même et donc à mettre peu ou prou en question le système édifié au sortir de la Deuxième Guerre mondiale afin d'assurer une paix durable aux peuples de la Terre.

Ayant vu en Libye, il y a six ans, ce que donnent inévitablement de telles interventions montées sans le moindre respect du droit international, l'on ne saurait trop conseiller aux intéressés de prendre enfin la mesure du danger que portent en eux de tels actes. Car le jour viendra, sans doute plus vite qu'on ne le croit, où le fait, pour les « Grands », de franchir les barrières élevées il y a soixante-quatorze ans afin de protéger l'humanité de la folie des hommes engendrera des crises à l'échelle mondiale que personne ne pourra, ne saura gérer.

Les puissants de ce monde n'ayant visiblement pas conscience des dangers qu'ils font courir à l'humanité tout entière, il nous revient désormais, à nous qui rassemblons les trois quarts de la population mondiale, de nous unir pour faire comprendre à ceux qui l'oublent que l'on ne saurait ignorer l'Organisation des Nations unies. Même si, en effet, celle-ci n'est pas exempte de défauts, elle a du moins l'avantage d'être rassemblée en un lieu – la Maison de verre élevée sur les berges de l'East River, à New York – où le dialogue entre les peuples et leurs gouvernants est toujours possible.

Si l'Afrique qui, à échéance de trente ans, rassemblera à elle seule le quart de cette même humanité parle d'une même voix pour exiger le strict respect des grands principes de la gouvernance mondiale, elle sera à coup sûr entendue. Peut-être ne parviendra-t-elle pas à changer immédiatement le comportement pour le moins dangereux des « Grands » mais l'on peut être certain que ses avertissements, ses mises en garde seront tôt ou tard entendus.

Le Courrier de Kinshasa

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Bemba et ses co-accusés attendent d'être fixés sur leur peine

Le cas de l'ancien vice-président congolais est une nouvelle fois devant la juridiction internationale mais cette fois-ci, dans l'affaire de subornation de témoins. Une audience a eu lieu le 4 juillet à La Haye sans qu'une peine soit définitivement prononcée à ce sujet.

Alors qu'il a bénéficié en appel d'un acquittement en bonne et due forme, le sénateur Jean-Pierre Bemba n'est toujours pas au bout de ses peines car la seconde affaire pour laquelle il est poursuivi, celle en rapport avec la subornation des témoins, reste encore pendante. Le 4 juillet à la Cour pénale internationale (CPI), une audience a eu lieu autour de cette question en l'absence du prévenu qui, depuis lors, a rejoint sa famille à Bruxelles. Cette séance s'est essentiellement articulée autour des moyens de défense présentés par les avocats de Jean-Pierre Bemba, censés permettre au bureau du procureur d'exposer son réquisitoire en vue de réunir des éléments nécessaires pouvant amener les juges à déterminer le taux de la peine : peine de l'amende ou d'emprisonnement. Rien de tel n'a été prononcé à l'issue de l'audience. Jean-Pierre Bemba et ses coaccusés continuent d'être poursuivis pour corruption des témoins. En attendant, il est à noter que la CPI avait requis, en première instance, un an de prison contre le leader du Mouvement de libération du Congo. Cette audience intervient un mois après l'acquiescement surprise en appel de Jean-Pierre



Jean-Pierre Bemba

Bemba dans l'affaire de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique. Le Bureau du procureur, qui n'a jamais digéré cet acquittement, a trouvé le moment propice pour exhumer certains détails que la Cour aurait passé outre mais qui auraient influencé, d'une manière ou d'une autre, cette décision. Citant son avocat, Me Aimé Kilolo, co-condamné pour subornation de témoins, l'accusation a affirmé que ce dernier aurait enjoint certains témoins d'atténuer l'idée que Jean-Pierre Bemba avait connaissance des crimes commis par ses troupes en Centrafrique. Et de soutenir que d'autres témoins avaient eu des contacts réguliers avant leur témoignage avec la défense de Jean-Pierre Bemba, ce qui laisse libre cours à toute sorte de spéculations. Non contents de l'orientation que prenait l'audience muée en un procès supplémentaire sur l'acquiescement de leur client en appel, les avocats

de Jean-Pierre Bemba ont demandé aux juges de ne pas tenir compte du « désaccord continu », déjà exprimé publiquement par la procureure générale, Fatou Bensouda, concernant cette décision. Le verdict étant déjà prononcé en appel, toute discussion à ce sujet devenait, de ce fait, sans objet. Autre fait ayant fait débat au cours de l'audience, c'est l'introduction d'un document de plusieurs dizaines de pages dans le registre de la Cour alors que normalement, la procédure ne permettait plus l'enregistrement au greffe de requêtes écrites par les parties. Une situation que la défense a dénoncée, étant entendu que Jean-Pierre Bemba a été condamné de manière définitive et de ce fait, tout enregistrement au greffe de nouvelles pièces en rapport avec la première affaire de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique est de nul effet. Dossier à suivre.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaires des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé
Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INTERVIEW

Cathy Okuka : « La culture gériatrique permet de bien cerner et comprendre la personne du troisième âge »

La présidente de l'association Colibri Kimia est infirmière depuis vingt ans au service des soins intensifs du Centre hospitalier universitaire Brugmann, à Bruxelles, où elle s'occupe spécialement des personnes du troisième âge. Son objectif est d'amener la culture gériatrique en République démocratique du Congo (RDC) via l'ouverture d'une maison de repos à Kinshasa, où les personnes âgées seront prises en charge de manière professionnelle.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : En quoi consistent les activités de votre association

Cathy Okuka (C.O.) : L'association Colibri Kimia a été créée en février 2017 et a pour objectif de s'occuper des personnes âgées vulnérables en RDC. Là où je travaille, je suis la référente en ce qui concerne les personnes âgées aux soins intensifs et j'ai constaté qu'à Kinshasa, beaucoup d'entre elles sont abandonnées. J'ai donc trouvé nécessaire de m'occuper d'elles, de transmettre l'information et de former des gens qui sachent qu'il existe des maladies spécifiques aux personnes du troisième âge et que leur comportement n'est pas lié à la sorcellerie comme on le pense souvent. Mon but est de donner des formations et de protéger ces personnes du mieux que je peux.

L.C.K. : Depuis sa création, quelles sont les activités que Colibri Kimia a déjà menées ?

C.O. : Avant même la création de l'association, nous avons apporté notre soutien à un partenaire qui s'occupe des personnes du troisième âge dans la commune de Masina, à Kinshasa. Nous avons apporté du ma-



tériel et un peu d'argent. La même année, nous avons visité un home de vieillards qui appartient à l'Etat, dans la commune de Ngiri-Ngiri. Nous y sommes encore retournés en 2017. Nous avons également effectué des dons en faveur de certaines personnes dans la commune de Mont Ngafula. Notre objectif est de créer une maison de repos pour les personnes âgées vulnérables. Nous avons effectué des démarches au niveau du ministère provincial et nous sommes dans l'attente d'un bâtiment. Nous avons également acheté un terrain à Kimwenza pour construire une maison de repos. Mais avant de démarrer la construction, nous allons d'abord effectuer un forage afin

que la population qui vit dans ce coin puisse bénéficier de l'eau potable car, pour l'instant, elle en est dépourvue. L'eau potable est utile à la santé, notamment des personnes âgées qui seront pensionnaires de la maison de repos parce qu'elles sont déjà

fragilisées par l'âge.

L.C.K. : Il existe déjà des maisons de repos en RDC, quelle sera la particularité de la vôtre ?

C.O. : Il n'existe pas beaucoup de maisons de repos à Kinshasa. Il en existe sans doute dix. Huit sont privées et les deux autres, situées à Kintambo et à Ngiri-Ngiri en face de la RTNC, appartiennent à l'Etat. Nous allons apporter une innovation : la culture gériatrique. Soigner la personne âgée dans sa globalité : ses pathologies, son environnement, le dialogue et le contact avec la famille. Nous allons également apporter la formation et l'information personnelle aux soignants afin

qu'ils maîtrisent la culture gériatrique. Comment soigner les personnes âgées et les aider à rester indépendantes car si elles ne sont pas indépendantes, cela devient un poids pour la famille et c'est ce qui crée beaucoup de problèmes. Nous allons aussi apporter du matériel en bon état ainsi que des vêtements. Nous allons utiliser du matériel utile et nécessaire.

L.C.K. : En quoi consiste cette culture gériatrique ?

C.O. : La culture gériatrique concerne tout ce qui est lié à la personne âgée : environnement, maladies, traitement, comportement, tout ce qui est lié au vieillissement. Pour mieux comprendre la personne âgée, il est donc important d'avoir cette culture. C'est comme pour les enfants avec tout ce qui est lié à la maternité, à la pédiatrie pour suivre leur évolution. La culture gériatrique permet donc de bien cerner et comprendre la personne âgée.

L.C.K. : Quelles seront les conditions pour être reçues dans ce centre de repos ?

C.O. : Nous allons conclure un partenariat public-privé avec l'Etat. Un centre privé nécessite beaucoup de fonds et nous serons obligés de faire payer des personnes qui sont déjà vulnérables. Nous comptons également sur l'assistance de personnes de bonne volonté en RDC et en Belgique.

L.C.K. : Le Congo n'a pas cette culture de placer les personnes âgées dans des

maisons de repos. Qu'est ce qui pourrait pousser une famille à entreprendre cette démarche ?

C.O. : Placer une personne âgée dans un centre de repos permet déjà de l'aider à sortir de différents types de fragilités. Pour une personne qui ne sait plus marcher, une équipe dédiée sera présente pour l'aider à réapprendre à marcher. Cela va permettre à la famille de la récupérer et de pouvoir vivre de nouveau en communauté. Et ce n'est pas une obligation que la personne séjourne dans la maison de repos. D'autres peuvent venir juste pour bénéficier de soins appropriés. Cela permet de décharger la famille car il existe des familles ou des couples qui se brisent juste parce qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe avec la personne âgée.

L.C.K. : Dans combien de temps cette maison de repos pourra-t-elle être opérationnelle ?

C.O. : Au mois d'octobre, nous serons à Kinshasa pour poser la première pierre des travaux et nous devons effectuer le forage avant de poser cette première pierre. Nous devrions déjà avoir de l'eau potable au mois d'août.

L.C.K. : Quels sont les autres projets ?

C.O. : J'envisage d'organiser un défilé de mode avec les personnes âgées afin de les honorer et les valoriser.

Patrick Ndungidi

FRONT COMMUN POUR LE CONGO

Le Palu n'est pas partie prenante

Le parti d'Antoine Gizenga espère aligner ses candidats à tous les niveaux aux élections du 23 décembre et n'entend pas adhérer à la nouvelle plate-forme placée sous l'autorité de Joseph Kabila. Celle-ci réunit les membres de l'opposition évoluant au gouvernement et ceux de la majorité présidentielle.

Alors que plusieurs partis et regroupement politiques continuent d'adhérer à la nouvelle plate-forme politique initiée par Joseph Kabila, à savoir le Front commun pour le Congo (FCC), le Parti lumumbiste unifié (Palu) traîne encore les pieds. Cette formation chère à Antoine Gizenga n'est visiblement pas prête à signer la Charte instituant cette plate-forme mais sans pour autant remettre en cause son alliance scellée avec la coalition au pouvoir. Son secrétaire permanent en charge de la jeunesse a poussé l'outrecuidance

jusqu'à déclarer que le Palu n'est pas partie prenante dans cette dynamique mise en place par la majorité présidentielle pour autant qu'il entend placer ses candidats à tous les niveaux aux élections du 23 décembre.

Adhérer au FCC équivaudrait, d'après le Palu, à diluer ses ambitions légitimes dans les méandres d'une coalition politique dont il est loin de maîtriser les contours et l'agenda politique. Le risque de se voir noyé dans cette méga structure en tant que force politique et sociale fait redouter les cadres du Palu quant aux dividendes politiques à engranger d'un tel partenariat. Par ailleurs, il est un fait que les relations entre le Palu et la majorité présidentielle ont été mises en mal ces temps derniers du fait des velléités autonomistes. En effet, le parti d'Antoine Gizenga réclamait, à cor et à cri, une re-définition de son rapprochement avec le pouvoir.

« S'affranchir d'une plate-forme égoïste »

Joseph Kabila ne pouvant plus se représenter au scrutin à l'issue de son deuxième et dernier mandat arrivé à terme depuis décembre 2016, le secrétaire général et chef du Palu, Antoine Gizenga, avait, dans un récent message, émis le vœu de voir sa formation politique « assumer l'imperium du pouvoir » en RDC. Poussant cette exigence à l'extrême, le Palu avait même invité la majorité présidentielle à soutenir son futur candidat à la présidentielle 2018, par principe de « réciprocité symétrique ».

Aussi le refus du Palu à ne pas signer la Charte du FCC s'inscrit-il en droite ligne de cette prise de position qui symbolise son désir d'affranchissement vis-à-vis d'une plate-forme politique qui ne voit que ses propres intérêts. La majorité présidentielle acceptera-t-elle



Le siège du Palu à Kinshasa

d'aller aux élections sans cet allié de taille ? Là est toute la question. En attendant, d'aucuns sont d'avis que l'attitude du Palu est une façon de monter les enchères en vue d'une requalification du partenariat avec la majorité présidentielle afin que ses intérêts soient réellement pris en compte.

Concernant la démission de Noël

Botakile et son adhésion au FCC, la direction du Palu a déclaré en avoir pris acte. Elle demande au vice-ministre à l'Agriculture d'en tirer toutes les conséquences en renonçant notamment à son fauteuil gouvernemental et à son mandat de député obtenu grâce au parti.

Alain Diasso

CONSOMMATION

Des commerçants bafouent l'interdiction temporaire d'importer la farine de froment et du sucre

Le dernier rappel du ministère de l'Économie nationale, le 3 juillet, sonne comme un avertissement avant l'entrée en jeu très prochainement des missions de surveillance de marché sur la partie ouest de la République démocratique du Congo (RDC).

Kinshasa est décidé à faire appliquer les mesures portant sur l'interdiction temporaire de l'importation de la farine de froment dans la partie ouest du pays. Depuis un certain temps, l'industrie locale bénéficie de plus en plus de ce genre de mesures assez spéciales dans cette partie. En effet, l'on se rappelle, par exemple, de l'interdiction de l'importation du ciment gris pour permettre aux cimenteries opérant dans l'ouest de la RDC de pouvoir relancer leurs activités, profitant ainsi de la forte demande sur le marché.

S'exprimant pour une énième fois, le ministère de l'Économie nationale a tenu à attirer toute l'attention des opérateurs économiques intervenant dans l'importation, la distribution et la commercialisation de la farine de froment et du sucre blanc. Ce rappel intervient au moment où l'on observe paradoxalement la présence sur le marché des grandes quantités d'importation de farine de froment, s'est inquiété ouvertement le patron de

l'Économie nationale. Face à ce refus manifeste d'obtempérer, le risque de passer par la force se présente désormais comme une option. Le ministère de l'Économie va initier incessamment les missions de surveillance de marché pour s'enquérir de la stricte observance de ces mesures. Il est prévu aussi une évaluation de l'application et des effets de ces mesures, a-t-il menacé.

Pour la petite histoire, cette interdiction remonte en avril dernier. Afin de relancer une industrie locale au bord de l'asphyxie, le ministère n'a pas lésiné sur les moyens pour empêcher la faillite du secteur. Aussi a-t-il décidé d'interdire l'importation de la farine et du sucre blanc pour une durée de six mois. L'objectif était ainsi de renforcer les capacités de l'industrie locale pour qu'elle réponde à une demande en hausse constante. Bien entendu, la non-observance de ces mesures exposait les importateurs réfractaires à des sanctions et autres pénalités. Une dérogation de trente jours était accordée aux opérateurs économiques pour toute importation en cours. Quant à l'industrie locale, principale bénéficiaire des différentes mesures, elle a été invitée au cours de cette période spéciale à maintenir une stabilité des prix, à éviter des ruptures de stocks et à veiller à une bonne qualité des produits.

Laurent Essolomwa

TRIPARTITE GOUVERNEMENT-CNSA-CÉNI

Machine à voter, fichier électoral et décripation politique au menu

Le président du CNSA, Olenghankoy, a ouvert, le 5 juillet, les assises dont l'objectif est d'évaluer le processus électoral à la lumière de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Après moult tergiversations, la tripartite gouvernement-CSNA-Céni a finalement démarré ses travaux dans le nouveau bâtiment qui abrite les bureaux du ministère de l'Intérieur. Les personnalités représentant les parties prenantes à cette tripartite étaient bien présentes, à commencer par le président du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA), Joseph Olenghankoy, qui a convoqué ces assises. Le ministre de l'Intérieur, Henri Mova, et Corneille Naanga ont respectivement représenté le gouvernement et la Céni à cette rencontre chargée d'évaluer le niveau d'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Au cours des travaux, les participants auront à examiner les différentes revendications qui jalonnent le déroulement du processus électoral en ne laissant rien passer au hasard. Autrement dit, il sera question d'évaluer

toutes les questions importantes contenues dans l'Accord pour assurer des élections apaisées. La tripartite se donnera la tâche de recueillir des informations nécessaires afin de permettre à l'opinion tant nationale qu'internationale de comprendre la vérité sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord et du processus électoral, conformément au point VI.2.3 de son chapitre VI. Les participants sont, pour ainsi dire, appelés à répondre aux questionnements du peuple congolais.

Négocier un atterrissage en douceur

Dans son mot de circonstance, Joseph Olenghankoy a exhorté les participants à tout faire pour négocier un atterrissage en douceur du processus électoral. Il a appelé les uns et les autres à adopter un comportement responsable afin de préserver la paix, la concorde nationale et la recherche du consensus dont le pays a tant besoin en ce moment crucial de son histoire. « *La tripartite va examiner et proposer des solutions au peuple sur l'absence du consensus au tour de la*

machine à voter. Traiter les conclusions de l'audit du fichier électoral faite par l'Organisation internationale de la Francophonie sur l'existence du 16% d'enrôlés sans empreintes digitales. Les mesures de décripation politique afin de tenir compte de la levée des sanctions à l'encontre de certains Congolais et dédommager des victimes du mois d'octobre 2016. La tripartite va aussi décider sur le rapatriement de la dépouille mortelle d'Étienne Tshisekedi », a explicité Joseph Olenghankoy.

Trois commissions ont été mises en place pour évaluer en profondeur l'accord de la Cenco et proposer des pistes de solution. Il s'agit de la commission préparatoire chargée de collecter les informations, de la commission électorale et de la commission axée sur la décripation politique. Enfin, le président du CNSA a plaidé pour le rapatriement de la dépouille d'Étienne Tshisekedi, tout en exhortant le gouvernement de la République à matérialiser le plus rapidement possible ce vœu maintes fois émis par le chef de l'État.

Alain Diasso

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Plus de cinq mille cas soignés par Médecins sans frontières en Ituri

Dans son rapport annuel qu'elle vient de publier, l'organisation médicale révèle avoir pris en charge cinq mille sept cent quarante-trois patients en 2017. Chaque centre de santé a soigné en moyenne quatre-vingt cas par mois, dans le territoire de Mambasa.

Selon l'« Agence congolaise de presse » qui cite Médecins sans frontières (MSF), dans les zones de santé de Mandumba et Mambasa, les équipes de cette ONG ont assuré une prise en charge médicale et psychologique à six cent nonante-neuf victimes de violences sexuelles avec une moyenne de dix cas par centre de santé appuyé par mois. D'après la source, des études anthropologiques ont été menées en vue de mieux cerner la perception des communautés sur les violences sexuelles ainsi que sur la santé de la reproduction.

Les activités de prise en charge communautaire se sont plus développées au dernier trimestre de l'année 2017 et se poursuivent jusqu'à cette année. Rappelons que c'est depuis 2016 que MSF appuie le ministère de la Santé pour la prise en charge de violences sexuelles ainsi que les infections sexuellement transmissibles dans le territoire de Mambasa, où des nombreuses exactions ont été recensées telles que les violences, les pillages. Cette ON internationale intervient aussi dans la vaccination des enfants en République démocratique du Congo.

Blandine Lusimana

TRANSPORT

La SCTP près de la ligne rouge

Les grèves à répétition ont contribué à la fragilisation de la santé financière du géant des transports en RDC. Au cours d'une petite cérémonie organisée en marge de la présentation des nouvelles locomotives de la société commerciale, le gouverneur du Kongo Central, Jacques Mbadu, a mis en garde contre les mouvements intempestifs d'arrêt de travail en cette période très difficile pour l'ex-Onatra.

Il y a quelques jours, la ville portuaire de Matadi, la capitale du Kongo Central, a connu une ambiance assez festive. Pour cause, la Société commerciale des transports et des ports (SCTP) a réceptionné une dizaine de locomotives et environ quatre-vingts wagons. Un véritable événement pour cet ancien fleuron de l'économie congolaise qui gère le trafic ferroviaire et fluvial sur toute la partie ouest du pays. Ces engins en provenance de l'Afrique du Sud vont permettre d'assurer un retour en force de l'opérateur qui reste incontournable dans le transport des marchandises et des

personnes. Ils proviennent d'une commande spéciale du gouvernement central au profit de la SCTP. L'unique but recherché est d'arriver à renforcer le trafic ferroviaire dans cette partie très active économiquement du territoire national. Autre détail important, ce projet d'acquisition est le fruit d'un solide partenariat public-privé, une preuve de plus de la marge de manœuvre qu'offre cette forme de coopération entre l'État congolais et le secteur privé, dans le cadre de la relance de l'économie nationale. Pour autant, toute réussite du partenariat implique forcément un certain niveau de sérieux des deux partenaires engagés.

Certes, l'effervescence était bien au rendez-vous chez les inconditionnels du chemin de fer de la province du Kongo Central. Daniel Mukoko, le directeur général de la SCTP, n'a pas hésité de parler « *d'un signal fort dans la quête du redressement et du développement de la société* ». Si le patron de la province partage largement cet enthousiasme, en annonçant, d'ailleurs, au pays la renaissance de la SCTP, il est resté très inquiet sur l'avenir de

la société. Il n'a pas été question pour lui d'utiliser la langue de bois pour définir la triste situation de la SCTP lors de la réception du premier lot de locomotives et wagons. Selon lui, il faut « *sauvegarder à tout prix les patrimoines nationaux qui se trouvent dans le Kongo Central* ». Dans le lot, il mentionne de manière tacite le chemin de fer, les trois ports maritimes, le barrage d'Inga, l'exploitation pétrolière et les sociétés de cimenterie. « *Nous n'avons pas le droit de bafouer ni de saboter ce que nous devons gérer en bon père de famille. (...) Et quand vous n'êtes pas digne de gérer la caisse, on peut vous ravir la clef* ». Une allusion sans doute à certains projets sous-régionaux très avancés dans les domaines des transports qui restent d'actualité mais dont l'ex-Onatra ne semble pas en mesurer les conséquences directes tant sur sa survie en tant qu'opérateur dans un domaine de plus en plus compétitif, que sur la viabilité de la province du Kongo Central qui risque de perdre un de ses plus grands marchés.

L.E.

6^e TOUR CYCLISTE DE LA RDC

Janvier Hadi maillot jaune après cinq étapes

Au terme du parcours dans le Kongo Central et dans le Grand Katanga, le Rwandais devance le Français Noël Richet.

C'est depuis le 28 juin, dans la ville côtière de Moanda, dans la province du Kongo Central, que le départ de la 6^e édition du Tour cycliste international de la RDC a été donné par le Premier ministre, Bruno Tshibala, accompagné du ministre des Sports, Papy Nyanogo, et du gouverneur du Kongo Central, Jacques Mbadu. On a noté également l'absence du président de la Fédération congolaise de cyclisme (Fécocyc), actuellement en séjour en Europe pour des raisons familiales. La compétition qui s'achèvera le 8 juillet se déroule sous le patronage du président de la République, Joseph Kabila.

En plus de vingt-huit cyclistes de la RDC, quatre-vingt-quinze coureurs de dix autres pays prennent part à cette compétition de la bécane, notamment l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la France, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal et la Hollande. Ils s'élancent sur 1200 km du Tour repartis en dix étapes.



Bruno Tshibala donnant le départ du 6^e Tour international de la RDC, à Moanda

Les cinq premières étapes

La première étape courue en dix tours de sept kilomètres a été remportée par le Rwandais Janvier Hadi qui les a bouclés en 24 mn. Après Moanda, la délégation du Tour a passé la nuit à Boma pour la deuxième étape entre Boma et Matadi, longue de 130 km. C'est un autre Rwandais qui a fini sur le haut du podium, Jean Bosco Nsengimina. Il a terminé en solitaire après 2 h 41 min, sui-

vi de ses compatriotes Hategeka Gazor et Uwizeyimana Bonaventure. Jimmy Muhindo Kiaviro de la RDC a pris la 8^e place de l'étape. La troisième étape, entre Matadi et Kimpese, longue de 155 km, a été remportée par le Français Noël Richet en 3 h 8 mn, devançant l'Ivoirien Konte Bassirou et le Hollandais Bob Wubben. Le Congolais Dieu-merci Matondo Bebeke a fini la distance à la dix-septième

position.

Après les trois premières étapes dans le Kongo Central, la délégation du Tour a été transbordée dans le Grand Katanga pour la suite de la course. La quatrième étape, la plus longue de cette année, entre Kolwezi et Likasi (180 km) a été remportée le 2 juillet par le Rwandais Jean Bosco Nsengimina qui a signé sa deuxième victoire sur le 6^e Tour international de la RDC.

Le Burkinabé Bachirou Nikiema a terminé à la deuxième place. Le Congolais Jimmy Mohindo s'est contenté de la septième place, lui qui avait fini huitième au terme de la deuxième étape.

La cinquième étape, disputée le 3 juillet, entre Likasi et Lubumbashi (120 km), s'est conclue par le succès du Burkinabé Mathias Sorgho, vainqueur au sprint du Rwandais Janvier Hadi. Ce dernier a certes pris la deuxième place de l'étape mais s'est approprié le maillot jaune du Tour aux dépens du Français Noël Richet. Le Burkinabé Sali-fou Yarbanga a complété le podium grâce à sa troisième place. Le Congolais le mieux classé de l'étape a été Dieu-merci Matondo Bebeke.

Après le Grand Katanga, la délégation du Tour a rejoint Kinshasa, en route pour Kikwit dans le Bandundu où a été donné le départ de la sixième étape, le 5 juillet, de Kikwit à Masimanimba, longue de 160 km. Notons que la 4^e étape qui devrait être lancée à Kindu, dans la province du Maniema, a été délocalisée dans le Grand Katanga entre Kolwezi et Likasi.

Martin Enyimo

LINAFOOT/PLAY-OFF

V.Club domine Don Bosco, DCMP bat Sanga Balende

Avec un précieux succès de trois buts face aux Salésiens de Lubumbashi, les Dauphins noirs de Kinshasa entrent de plus près le sacre du championnat 2018, alors que les Immaculés de la capitale ont repris leur destin en main pour une qualification en C2 africaine après une importante victoire sur leur concurrent direct, les Anges et Saints du Kasai oriental.

L'AS V.Club est en voie de rafler le titre de vainqueur de la 23^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Large vainqueur du CS Don Bosco de Lubumbashi, le 4 juillet au stade des Martyrs de Kinshasa en match de la 10^e journée du Play-Off du championnat national, le club entraîné par Florent Ibenge et son adjoint Raoul Jean-Pierre Shungu est en train de réussir son « opération trois points » lancée au début de la manche retour. Et lors de ce match contre les Salésiens de Lubumbashi, les Dauphins noirs ont inscrit trois buts. Jean-Marc Makusu



V.Club victorieux de Don Bosco

Mundele est désormais premier au classement de buteurs avec le triplé du jour. Il compte désormais vingt-trois buts. V.Club rejoint Mazembe au classement avec cinquante points. Mais le club vert et noir de Kinshasa a cependant deux matchs en retard alors que Mazembe joue son dernier match le 6 juillet. En seconde explication, toujours au stade des Martyrs, le public a assisté à une finale pour la troisième place africaine de la Linafoot entre le Daring Club Motema Pembe

(DCMP) et Sa Majesté Sanga Balende en match comptant pour la 12^e journée du Play-Off. Les Immaculés de Kinshasa ont littéralement pris leur revanche sur les Anges et les Saints du Kasai oriental, vainqueurs de leur première confrontation au stade Kasha-la-Bonzola par un but à zéro. Au stade des Martyrs, les joueurs d'Otis Ngoma l'ont emporté par deux à zéro, avec les buts de Ricky Tulengi à la 17^e mn et Dago Tshibamba à la 61^e qui totalise vingt buts à son compteur. Avec cette



Ricky Tulengi congratué par ses coéquipiers après le premier but du DCMP contre Sanga Balende, le 4 juillet 2018

victoire, DCMP, quatrième au classement avec quarante et un points, met sérieusement la pression sur Sanga Balende qui en compte quarante-trois avec un match en plus. Mais DCMP a donc son destin en main, ayant une nette marge de manœuvre pour terminer à la troisième place et s'offrir une qualification pour la C2 africaine. C'est l'objectif visiblement clair de l'entraîneur principal Otis Ngoma. La fin de saison s'annonce palpitante, aussi bien dans la

lutte pour le titre entre V.Club et Mazembe que pour la troisième position synonyme de qualification en compétition africaine entre DCMP et Sanga Balende. Notons que le 3 juillet, au stade Tata Raphaël de Kinshasa, l'AC Rangers a dominé Mont Bleu de Bunia par cinq buts à deux et à Lubumbashi, Mbele a inscrit l'unique but de la victoire de la Jeunesse sportive Groupe Bazano sur l'AS Dragons/Bilima de Kinshasa.

M.E.

CÔTE D'IVOIRE

Le gouvernement dissous sur fond de tensions

Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a décidé de dissoudre, le 4 juillet, l'exécutif composé essentiellement de membres de la coalition au pouvoir. Pour cause : la question de créer un « parti unifié » en prélude à la prochaine élection présidentielle de 2020 ne fait pas l'unanimité.

Déjà, Amadou Gon Coulibaly, connu pour être proche du président, a été reconduit sans surprise au poste de Premier ministre, avec pour mission de « proposer une équipe gouvernementale avec des personnalités issues du RHDP et de la société civile ». Cette dissolution du gouvernement ivoirien intervient dans un contexte de tension au sein du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) sur la question de la création d'un « parti unifié » en prélude à la prochaine élection présidentielle de 2020 en Côte d'Ivoire. Cher à Alassane Ouattara, ce projet de parti unifié dont le manifeste a été déjà signé par les responsables de plusieurs partis membres de la coalition du RHDP, devrait consacrer, à terme, la dissolution de ces formations politiques au sein d'une entité unique en vue de la prochaine échéance présidentielle. Toutefois, certaines réticences se sont fait jour relativement à ce projet. Ainsi, réunie en congrès extraordinaire en avril dernier, l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI), un parti membre de cette coalition, a réservé une fin de non-recevoir à ce projet. Une décision qui a fortement déplu à Alassane Ouattara qui n'a pas manqué de proférer des menaces à peine voilées contre ce parti.

En effet, prenant la parole lors d'un congrès ordinaire de sa formation politique, le Rassemblement des républicains, le 5 mai dernier, le président ivoirien avait annoncé un remaniement ministériel « dans les semaines à venir », ajoutant que « l'un des partis (en parlant de l'UPCI) n'a pas souhaité adopté l'accord politique pour la création du parti unifié. C'est son droit et donc ne fera pas partie du prochain gouvernement RHDP qui comprendra tous les membres du RHDP, comme cela a été le cas par le passé ». Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Henri Konan Bédié, héritage du défunt président Félix Houphouët Boigny, dont la majorité des militants semble assez hostile à l'idée de dissolution de leur formation, a décidé du report de l'adoption des textes portant création de ce « parti unifié » après l'élection présidentielle de 2020. Au cours de celle-ci, le PDCI souhaite « une alternance en faveur d'un cadre issu » de ses rangs en application d'un supposé accord entre Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara en 2015.

Une question qui divise au sein des houphouëtistes. Faute d'avoir eu gain de cause au niveau du bureau politique, un certain nombre de cadres du PDCI, conduits par le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani, ont lancé, au sein de ce parti, un courant favorable à ce projet. Ainsi, selon de nombreux analystes, la future équipe gouvernementale ivoirienne devrait faire la part belle aux partisans de ce projet de parti unifié dans la perspective de la prochaine élection présidentielle, à laquelle Alassane Ouattara laisse planer, depuis peu, le doute sur une éventuelle candidature pour un troisième mandat à la tête de la Côte d'Ivoire.

Josiane Mambou Loukoulou

SOUDAN DU SUD

L'opposition refuse la proposition de prolonger le mandat du président

Lam Paul Gabriel, porte-parole militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan-Opposition (APLS-O), a déclaré à Xinhua, le 4 juillet, que l'idée de prolonger jusqu'en juillet 2021 le mandat du chef de l'Etat et de celui du parlement était illégale et sapait les pourparlers de paix en cours.

« L'APLS-O considère toute prolongation de la durée du mandat, alors que les discussions de paix sont en cours, comme une campagne illégale et contre la paix menée par le régime. C'est un signe clair que le régime est contre la paix et qu'il veut faire dérailler le processus de paix en cours », a déclaré Lam Paul Gabriel.

Les législateurs sud-soudanais ont commencé, le 1er juillet, à débattre d'une réforme constitutionnelle visant à prolonger le mandat du président, de ses deux adjoints, des gouverneurs des Etats et du parlement jusqu'en juillet 2021.

Le Soudan du Sud aurait dû organiser des élections en juillet 2015 mais elles n'ont pu avoir lieu en raison de la poursuite de la guerre civile qui a éclaté fin 2013 dans le plus jeune pays du monde.

Le parlement avait modifié en mars 2015 la Constitution provisoire, prolongeant le mandat du gouvernement du président Kiir jusqu'en juillet suivant. Un accord de paix signé en août 2015 sous la pression de l'ONU entre le chef de l'Etat et son rival, Riek Machar, avait programmé la mise en place d'un gouvernement d'union de transition jusqu'en avril 2016 avec des élections programmées dans les trente mois suivants.

Mais ce pacte a été brisé par de nouveaux combats en juillet 2016. Des observateurs locaux et internationaux, notamment les Nations unies et l'Union africaine, ont jugé que l'environnement actuel dans le pays ne permettait pas la tenue d'élections crédibles.

Xinhua

MORTALITÉ MATERNELLE ET NÉONATALE

Le taux reste encore élevé en Afrique

Le Dr Guy Michel Mbemba a indiqué, le 5 juillet à Brazzaville, au nom de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, que les pays africains sont encore très loin des cibles fixées lors des Objectifs de développement durable.

Le constat a été fait par les experts pendant l'atelier d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, relatif aux nouvelles recommandations de l'OMS sur la santé de la reproduction sur le thème « Vivre une expérience positive de la grossesse et de l'accouchement » restitué à Brazzaville. L'objectif était de rendre opérationnelle la vision de l'amélioration de la qualité des soins pour les mères et les nouveau-nés en Afrique, a expliqué le Dr Guy Michel Mbemba. Il s'agissait notamment, a-t-il précisé, de partager les directives de l'OMS mises à jour sur la santé maternelle et néonatale, les infections sexuellement transmissibles, la planification familiale.

Partager la vision, le cadre conceptuel, les standards et la mise en œuvre de l'approche d'amélioration de la qualité des soins pour la santé de la mère et du nouveau-né, la surveillance des décès maternels et néonataux et la riposte ainsi qu'élaborer un plan d'action pour intégrer les directives et standards de qualité des soins dans la formation de base pour les médecins et sages-femmes et l'amélioration de la pratique clinique, a-t-il poursuivi.

En effet, le Dr Guy Michel Mbem-



Les participants (Adiac)

ba a indiqué : « Conscient de la faible performance des systèmes de santé des pays africains et de la faiblesse de qualité de soins pour la mère et le nouveau-né dans la plupart des formations sanitaires et reconnaissant la place et le rôle des sociétés savantes dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, l'OMS a jugé important de les impliquer dans la lutte qu'est aussi la leur ».

Quelques recommandations

Les consultations techniques de l'OMS ont permis de formuler plusieurs recommandations dont celles portant sur la prise en compte des soins tout au long du travail et de l'accouchement, les soins pendant la première phase du travail, la deuxième et la 3ème phase, les soins immédiats du nouveau-né et de la femme après l'accouchement.

Notons que les travaux de l'atelier de restitution ont été ouverts par le directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio. Il a expliqué que selon les estimations, le taux de mortalité maternelle est estimé à quatre cent trente-six décès pour cent mille naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale à vingt et un décès pour cent naissances. « Ces données contrastent clairement avec le taux d'utilisation des services, à savoir le taux de consultation prénatale à 79% et le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé à 92% », a-t-il déclaré.

Il a, en outre, instruit les équipes de districts sanitaires à commencer dans le plus bref délai la mise en œuvre de ces nouvelles recommandations. À la direction générale de la population de réviser les normes et procédures en santé de la production.

Lydie Gisèle Oko

UMNG

Le projet de budget 2019 évalué à 69,3 milliards de FCFA

Les prévisions financières de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG) pour le prochain exercice ont été examinées et validées, le 4 juillet à Brazzaville, lors de la session ordinaire du Comité de direction.

Le projet de budget 2019 de l'UMNG est en hausse par rapport à celui de 2018, évalué à plus de cinquante-deux milliards de FCFA. Cette augmentation, a indiqué le Comité de direction qui s'est réuni sous la houlette de son président, Louis Bakabadio, résulte, d'une part, « de la mise en œuvre cette année du plan stratégique de développement dans lequel l'université est obligée de remplir au mieux ses trois missions cardinales, à savoir la formation, la recherche et le service à la société » et, d'autre part, de la subvention de l'Etat qui est passée à 33,4%.

Outre le projet de budget, le Comité de direction a examiné et adopté, entre autres, le rapport d'activité 2017 ainsi que le compte administratif exercice de la même année tout comme le compte de gestion, le plan d'action 2018. Cette session a également approuvé le décret portant création des écoles doctorales à l'UMNG ainsi que la dénomination de la Faculté des lettres et des sciences humaines en Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines.

Justifiant l'intérêt de la création des écoles doctorales au sein de l'UMNG, le Comité de direction a expliqué que cela permettra de fédérer les formations doctorales, de bâtir une véritable politique nationale et internationale en matière de recherche, de rehausser le niveau d'organisation de la recherche dans le sens d'instaurer la culture projet et de favoriser la mise en place des plates-formes mutualisées et décentralisées ainsi que le développement des projets de recherche collaborative sur des thématiques intégrées.

Quant au changement de la dénomination de la Faculté des lettres et des sciences humaines, les participants à la session ont soutenu que ce projet est dicté par la nécessité de cet établissement d'élargir ses offres de formation pour répondre aux besoins de la société. Dans le même ordre d'idées, le Comité de direction de l'UMNG a aussi approuvé le projet de décret visant à réorganiser l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature.

Notons que l'UMNG a adopté aus-

si son plan stratégique de développement 2018-2022 qui a pour principe de la transformer en une université de développement au service de l'émergence économique et sociale du Congo à l'horizon 2022. Placé sous le signe de l'innovation et de la compétitivité, ce « plan stratégique » qui se décline en dix axes se propose de relever les défis de l'entrepreneuriat, de la qualité et de l'attractivité des offres de formation ainsi que de la recherche-développement.

A propos des pistes à explorer pouvant conduire à améliorer le taux de financement endogène de l'UMNG, le président du Comité de direction, Louis Bakabadio, a déclaré : « Il n'est plus plausible de compter exclusivement sur le financement public de notre université. De même qu'à l'heure actuelle, la diversification économique devient un impératif catégorique pour l'économie congolaise, de même, la diversification des sources de financement de l'UMNG mérite que nous lui consacrons toute notre intelligence ».

Guillaume Ondzé

COOPÉRATION

Les experts africains et chinois posent les bases du Forum de Beijing

La septième édition du Forum Chine-Afrique des think-tanks s'est tenue du 4 au 5 juillet à Beijing. Elle a réuni les diplomates, les universitaires, les chercheurs et les journalistes qui ont évoqué des pistes devant permettre de raffermir les liens de coopération gagnant-gagnant entre les deux parties.

« Les relations sino-africaines dans la réforme et l'ouverture », c'est la thématique de la rencontre organisée à deux mois du Forum sur la coopération sino-africaine, prévu en septembre dans la capitale chinoise, Pékin.

Le vice-ministre chinois des Affaires étrangères, Chen Xiaodong, a, à l'ouverture des travaux, indiqué que ce thème répondait aux aspirations de la Chine et de l'Afrique d'explorer leur voie de développement et de bâtir ensemble une communauté de destin plus solide.

« Nous devons nous focaliser sur la coopération. Il faut faire émerger plus d'idées et de propositions en gardant bien à l'esprit les priorités de la relation sino-africaine et proposer des pistes de réflexion ou de solution ciblées. Nous devons communiquer activement », a-t-il déclaré.

Cette édition du Forum des think-



Une vue des participants à la septième édition du Forum Chine-Afrique des think-tanks, tenue du 4 au 5 juillet 2018 à Beijing/Adiac

tanks sino-africain s'est déroulée à un moment particulier, notamment avec la célébration des 40 ans de la politique de réforme et d'ouverture de la Chine. Elle a permis de souligner la nécessité de promouvoir une coopération culturelle et économique, de réaliser le transfert des compétences, d'encourager les échanges mutuels, de mieux communiquer sur la coopération sino-africaine.

Selon Chen Xiaodong, la coopération économique et commerciale entre les deux parties a connu des avancées remarquables. Le volume des échanges

commerciaux est passé de 765 millions de dollars en 1978 à 170 milliards de dollars en 2017. La Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique avec un stock d'investissements estimé actuellement à 110 milliards de dollars.

« La coopération sino-africaine connaît actuellement une transformation encourageante passant d'une coopération dirigée par les pouvoirs publics à celle régie par la loi du marché, du commerce des marchandises aux partenariats en matière de capacités de pro-

duction », a souligné le vice-ministre chinois des Affaires étrangères.

Pour l'ambassadeur de Madagascar, doyen du corps diplomatique en Chine, Victor Sikonina, cette édition des think-tanks servira de base aux assises des chefs d'Etat d'Afrique et de Chine du mois de septembre.

Cette réunion a identifié les points d'intérêt et jeté les bases pour rendre effectif le modèle de coopération gagnant-gagnant entre la Chine et l'Afrique, a-t-il dit, avant d'appeler au développement du secteur rural africain qui abrite plus la population

pauvre. Le diplomate malgache a ensuite expliqué que dans son pays, le monde rural regorgeait quelque dix-huit millions d'habitants contre six millions en milieu urbain. Les infrastructures sont érigées dans les grandes villes, alors qu'il faut « intégrer la population rurale dans la dynamique de développement et sortir le monde rural de son isolement », a-t-il renchéri.

La Chine apporte un soutien multiforme à l'Afrique. Dans le cadre des missions de paix et de sécurité de l'ONU, plus de deux mille Casques bleus chinois sont déployés sur le continent africain. La Chine a déjà conclu des partenariats stratégiques globaux avec quelque vingt-quatre pays d'Afrique.

Le sommet de Beijing offrira l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique aux relations entre les deux parties qui sont appelées à renforcer la planification globale, accroître la convergence de vues et à coordonner les efforts afin de faire progresser la construction d'une communauté de destin commun. Ce rendez-vous ouvrira de nouvelles opportunités de coopération sino-africaine dans le cadre de l'initiative chinoise de « la ceinture et la route », des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, de l'agenda 2063 de l'Union africaine et des stratégies nationales de développement des pays.

Christian Brice Elion

GUERRE COMMERCIALE

Les Etats-Unis et la Chine basculent dans un conflit ouvert

Les deux pays entrent de plain-pied dans la confrontation avec l'entrée en vigueur, le 6 juillet, des taxes douanières réciproques sur des dizaines de milliards de marchandises, malgré les mises en garde des marchés et des experts internationaux.

La situation sera délicate puisque les tarifs douaniers américains de 25% sur trente-quatre milliards d'importations chinoises frapperont 818 produits dont des voitures, des composants d'avions ou des disques durs d'ordinateurs tout en épargnant certains biens comme les téléphones portables ou les télévisions. Des experts pensent que cinquante milliards de dollars d'importations chinoises annuelles seront affectés par les mesures américaines destinées à compenser ce que l'administration Trump considère être le « vol » de propriété intellectuelle et de technologies. Cette estimation est faite alors que le second lot de seize milliards d'importations chinoises fait pour l'heure l'objet d'un examen supplémentaire de la part du représentant au Commerce, Robert Lighthizer. De plus, les Etats-Unis veulent aller plus loin puisque le président Donald Trump a demandé à ce dernier « d'identifier deux cents milliards de dollars de biens chinois en vue de tarifs supplémentaires de 10% si la Chine augmente à nouveau ses tarifs douaniers » en réaction.

Du côté de Pékin, on n'entend pas laisser Washington faire puisque sans attendre longtemps, des droits de douane chinois sur un montant équivalent d'importations américaines seront appliqués. La décision de la Chine affectera des produits agricoles dont le soja, le secteur automobile ou encore des produits de la mer comme les langoustes. Ayant décidé de répliquer à l'identique, le gouvernement chinois prévoit, quant

à lui, de frapper un total de cinquante milliards de dollars d'importations américaines, avec une première liste portant sur trente-quatre milliards de dollars de produits.

« La Chine ne cédera pas à la menace ni au chantage (...). Les Etats-Unis sont à l'origine de cette guerre commerciale, nous ne la souhaitons pas mais nous n'avons pas d'autre choix que de nous battre au nom des intérêts du pays et du peuple », a déclaré, devant la presse, le porte-parole du ministère chinois du Commerce, Gao Feng. Il a ajouté : « Sur la liste des trente-quatre milliards de dollars de produits d'importation, environ vingt milliards, soit 59% du total, sont fabriqués par des entreprises à capitaux étrangers. Les entreprises américaines en représentent une grande proportion ». Pour le porte-parole chinois, les Etats-Unis se tirent « une balle dans le pied » par des mesures commerciales annoncées puisqu'une grande partie des produits visés par Washington est fabriquée par des entreprises étrangères en Chine.

Selon des experts, les mesures qu'Américains et Chinois menacent de prendre pourraient porter à quatre cent cinquante milliards la valeur des produits chinois taxés, soit la majorité des importations venues du géant asiatique (505,6 milliards américains en 2017). C'est pour cela que ces spécialistes mettent en garde depuis des mois contre les dommages potentiels d'une telle confrontation commerciale, non

seulement sur l'économie américaine mais aussi sur l'économie mondiale.

Aux Etats-Unis, les mesures de rétorsion des partenaires commerciaux du pays se font déjà sentir puisque dans une analyse rendue publique le 5 juillet et intitulée « La mauvaise approche », la Chambre de commerce américaine a estimé à « environ soixante-quinze milliards de dollars » le montant des exportations américaines touchées jusqu'à maintenant par lesdites mesures. Six Etats (Alabama, Michigan, Pennsylvanie, Caroline du sud, Texas et Wisconsin) qui s'étaient tous prononcés en faveur de Donald Trump lors de la dernière élection présidentielle, en 2016, en sont particulièrement affectés. Devant la détermination de Pékin et de Washington de vouloir rester sur leurs positions, le Fonds monétaire international a une nouvelle fois exprimé des inquiétudes, le 5 juillet, sur la politique américaine « qui pourrait avoir des effets néfastes au-delà de l'économie de la première puissance mondiale, en provoquant des mesures de représailles et en sapant un système commercial multilatéral fondé sur des règles d'ouverture et d'équité ».

Fort malheureusement, ces mises en garde laissent toujours de marbre le président américain qui a une nouvelle fois balayé les arguments le même jour dans un tweet. « L'économie se porte probablement bien mieux que par le passé, avant que nous réglions le problème des accords commerciaux inéquitables passés avec chaque pays (...). Une majorité de pays est d'accord sur le fait que ceux-ci doivent changer mais personne ne l'a jamais demandé », a-t-il écrit.

Nestor N'Gampoula

CAMEROUN

La culture du palmier à huile, de l'ananas et de la banane plantain bientôt accélérée

Un accroissement de productivité devrait permettre d'accélérer les performances dans les trois filières essentielles pour la croissance économique du pays, selon les prévisions d'un programme de production massive lancé par le gouvernement.

Avec un financement de 1,07 milliard de francs CFA (environ 1,9 million de dollars), l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) a reçu mandat de faire valoir son expertise au profit des activités menées par le Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles dans les trois cultures.

Selon le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Henri Eyébé Ayissi, la tâche de l'organisme de recherche gouvernemental consiste à conduire des projets de recherche-développement sur la maintenance des semences de pré-base, la production des semences de base, puis la valorisation des résultats de recherche et des technologies de transformation.

D'une durée de quarante-cinq mois, ce projet est encadré par une convention signée le 1er juillet entre le ministère de l'Agriculture, auquel le Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles est rattaché, et celui de la Recherche scientifique et de l'innovation, tutelle de l'IRAD.

Deux autres volets d'intervention sont cités : la construction et la réhabilitation des infrastructures (routes) dans les zones de production des cultures, puis l'organisation de voyages d'échanges sur les techniques modernes de production de plants de bananier plantain.

Dans cette filière, une convention avait déjà été signée en 2017, prévoyant la multiplication et la livraison par l'IRAD de cinq millions de vitroplants. « Ça va booster la production de manière exponentielle », s'est réjoui à Xinhua Mahamat Abakar, le coordonnateur du Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles. En plus de la production de semences, le projet vise à améliorer les circuits de commercialisation des productions et à encourager leur transformation locale pour permettre d'accroître la compétitivité des trois cultures. Pour la ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, Madeleine Tchuinté, l'IRAD accomplira la mission qui lui a été assignée avec succès car « les chercheurs du Cameroun sont des chercheurs de très haut niveau, qui gagnent des prix à l'international, qui dirigent des centres de recherche dans d'autres pays africains ».

Xinhua



airtel

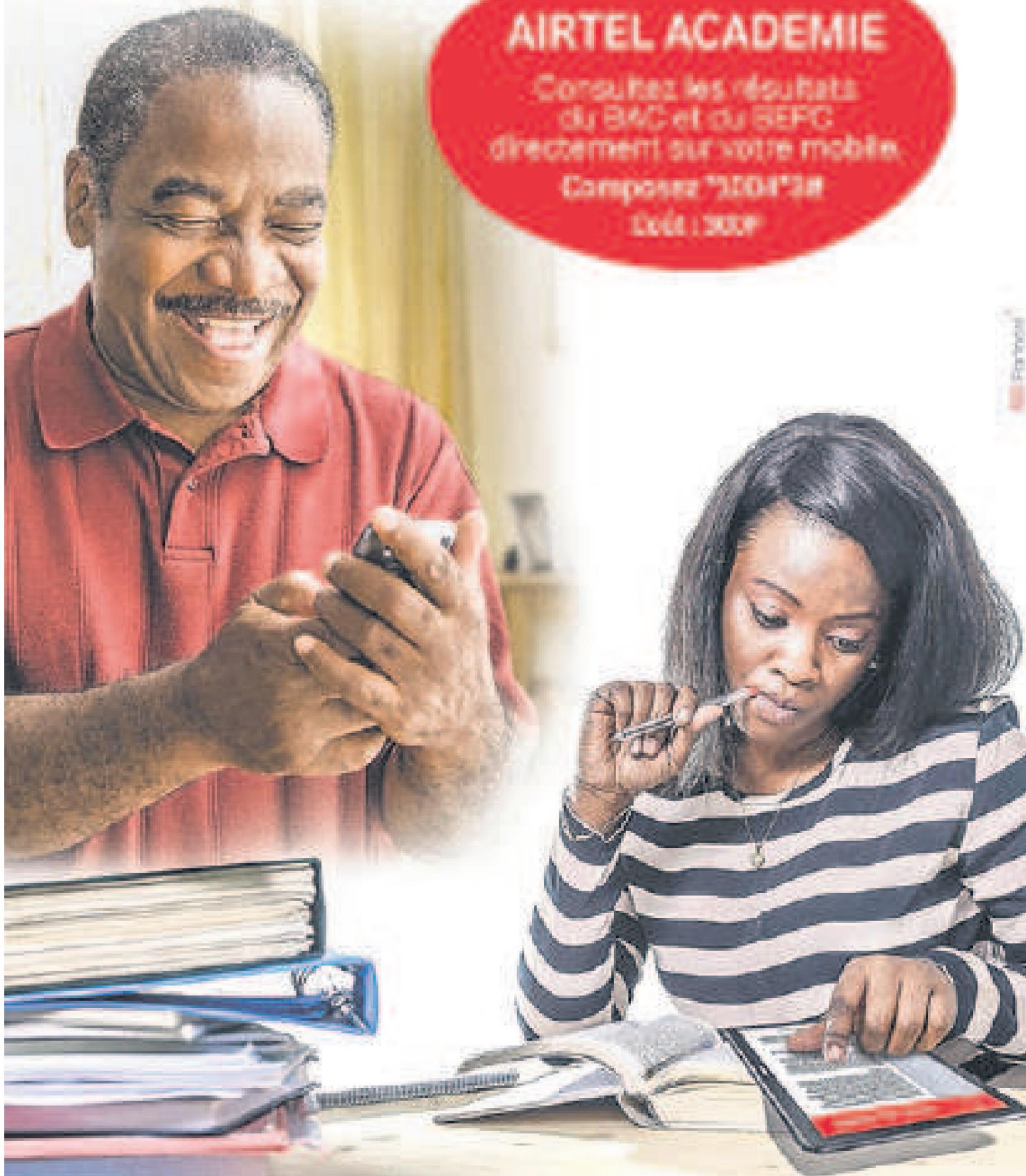
LE MEILLEUR DES SMARTPHONES

AIRTEL ACADEMIE

Consultez les résultats
du BAC et du BEPC
directement sur votre mobile.

Composez *3004*3#

Coût : 200F



Partenaire

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Etat ferme les boulangeries insalubres à Brazzaville

Le ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation a déjà mis sous scellé, depuis quelques jours à Brazzaville, une dizaine d'établissements jugés indignes à la fabrication du pain, un aliment de grande consommation au Congo.

La fermeture des boulangeries entre dans le cadre d'un vaste contrôle lancé le 27 juin dernier, sur instruction ferme du ministre de tutelle, Alphonse Claude N'Silou, après épuisement de l'ultimatum sur le respect scrupuleux des normes en la matière.

« Je vous ordonne instamment de procéder, sans complaisance, à un contrôle systématique de tous les fabricants de pains et autres produits pâtisseries. Je vous instruis, en outre, de procéder dans l'immédiat après contrôle, à la fermeture de toute boulangerie ou pâtisserie ne respectant pas les normes d'hygiène, de santé et autres conditions de fabrication et de vente de leurs produits », recommandait le ministre dans une note de service adressée aux directeurs généraux. Dans l'exécution des orientations du ministre, la direction de la Concurrence et de la répression des fraudes commerciales a entrepris, juste après, un contrôle musclé et sans complaisance dans toutes les boulangeries de Brazzaville.

À l'issue de cette opération, certains établissements ne remplissant pas les conditions édictées par le ministère ont été immédiatement fermés. Leur nombre

exact n'a pas été communiqué mais d'après le constat de terrain effectué le 4 juillet, une dizaine se trouve déjà frappée par cette mesure.

Pour suivre cette action, le directeur de la Concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Philippe Nsondé Mondzié, a entrepris, le 4 juillet, une première mission d'évaluation, accompagné par un huissier de justice.

Il ressort de cette ronde un constat encore amer car sur les douze boulangeries fermées, notamment à Bacongo, Makélékélé, Mazala, Moungali, Mikalou et Talangai, à ce jour, deux seulement se sont conformées aux directives du ministère et ont déjà repris leurs activités. Parmi les dix qui demeurent encore fermées, un engouement à se conformer à la réglementation a été ressenti. Certaines d'entre elles hésitent encore et leurs portes sont encore sous clef.

De vraies sources de distribution des maladies

Sur le terrain, la plupart des boulangeries fermées ne remplissent nullement les conditions d'établissements dignes, pouvant fabriquer le pain à consommer par des humains. À vue d'œil, ces unités de



Une boulangerie fermée au rond-point Mikalou/Photo Adiac

production sont en majorité dans un état piteux et malsain. Elles manquent même l'essentiel recommandé pour produire du pain sain et hygiénique. On note des pétrins de fortune, des plateaux et fours imbibés de poussière et de saleté, des tables de pétrissage et salles de fermentation envahies de mouches, dégageant une odeur nauséabonde, parfois placées non loin des toilettes à ciel ouvert.

Tenues en majorité par les expatriés, ces boulangeries ne sont autres que de simples industries de contamination et propagation de maladies. Pourtant, certains boulangers sont conscients de l'impropriété de leurs produits. Répondant à la question de savoir s'il consommait le pain

qu'il fabrique, un boulanger a coupé court : « Non, le pain que je mange, je l'achète au centre-ville », a-t-il reconnu.

Hormis leur état insalubre, deux parmi ces boulangeries ont été fermées pour toxicité. Les équipes de contrôle avaient surpris les ouvriers en train de peindre les murs intérieurs, pendant que le pain était exposé pour la fermentation. Un motif que le ministère du Commerce estime grave pour la vie des citoyens.

Le ministère imperturbable dans l'application de cette mesure Trop c'est trop, le ministère du Commerce ira jusqu'au bout. « Nous souhaitons vivement que les boulangeries qui n'ont pas

encore amorcé des aménagements le fassent. La rigueur exprimée à travers la fermeture de ces établissements se poursuivra au fur et à mesure que le contrôle s'effectuera, parce que si une boulangerie ne remplit pas les conditions d'hygiène ou de salubrité comme souhaité, elle sera fermée définitivement », a souligné le directeur général de Concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Philippe Nsondé Mondzié.

Il a ensuite précisé que ce contrôle s'étendra sur l'ensemble du territoire national avec la même rigueur.

Firmin Oyé et Merveille Atipo (stagiaire)

SÉNAT

André Ongagna a tiré sa révérence

La chambre haute du parlement a annoncé, le 5 juillet à Brazzaville par la voix du premier vice-président, Michel Mahinga, le décès en France de son premier questeur.

Elu sénateur le 31 août 2017 avec 102 voix sur 109 sous le label du Parti congolais du travail, dans le département de la Cuvette, André Ongagna faisait partie de la génération des nouveaux parlementaires. Il a fait son entrée au Sénat le 12 septembre 2017 à l'occasion de la session inaugurale, bénéficiant de la confiance de ses collègues pour occuper la première questure.

Annonçant la nouvelle de cette disparition à ses collègues sénateurs, Michel Mahinga a laissé entendre que des démarches étaient déjà entreprises

pour l'évacuation d'André Ongagna à l'étranger. D'après lui, le médecin traitant de l'illustre disparu avait fait état d'une affection digestive. « Dans le document qui a été mis à notre disposition, il avait été écrit, « admis aux urgences pour affection digestive grave » et ce sont ces termes que nous avons portés dans la correspondance adressée à la présidence de la République », a expliqué le premier vice-président du Sénat.

Michel Mahinga a poursuivi que toutes les démarches étaient menées, avec l'appui du vice-Premier ministre, pour que leur collègue aille bénéficier des

soins appropriés en dehors du pays. Malheureusement, elles ont rencontré plusieurs obstacles au point où le sénateur André Ongagna a tiré sa révérence dès son arrivée à Paris. « Certains, avec une appréciation légère, pourraient nous traiter de n'avoir rien fait. Le vice-Premier ministre qui nous avait donné toutes les garanties de conduire ce dossier s'est malheureusement heurté à plusieurs obstacles. Le premier, c'était l'avion. La promesse qui avait été faite par la compagnie chargée du dossier le vendredi (...) ne prenait plus les appels après nous avoir donné toutes les assurances. Il fallait chercher ailleurs et c'est du côté de la Suisse qu'on a eu l'avion. Malheureusement, arrivé en France à 2h 5, c'est à 3h qu'on a appris le décès du vénérable André Ongagna », a-t-il témoigné.

Jean Jacques Koubemba

ASSISTANCE

Airtel Congo fait don à l'hôpital de Dolisie

Des médicaments et équipements médicaux pré et post opératoires ainsi que des produits de première nécessité pour les nouveau-nés ont constitué le don effectué vendredi dernier par le directeur général de la société de téléphonie mobile, Benoît Janin, dans le cadre de la responsabilité sociale de son entreprise.

Le geste fait à l'hôpital de référence de Dolisie, dans le département du Niari, devant les autorités préfectorales et municipales, s'inscrit dans une ambition globale d'Airtel cette année, celle de se rapprocher des communautés de chaque département du pays afin d'y apporter une assistance selon les besoins. « Aujourd'hui, nous sommes là pour faire un don de kits de médicaments et d'équipements pré et post opératoires ainsi que des produits de première nécessité pour les nouveau-nés. J'ose espérer qu'à travers cet humble don, Airtel contribuera à sauver des vies et à participer au bien-être des habitants de Dolisie et de la région », a déclaré Benoît Janin, devant le préfet du Niari, André Ovu, ainsi que le maire de la ville, Rodrigue Nguimbi.

Le geste qualifié « d'humanisme, de patriotisme et d'apathie » envers les couches sociales les plus déshéritées a été salué par le Dr Joseph Mountou, directeur départemental de la Santé du Niari, qui a reçu le don. Ces kits, a-t-il souligné, constituent une opportunité pour l'hôpital et la population de Dolisie. « Les femmes enceintes et indigentes et complètement démunies pourront accoucher dans de bonnes circonstances



Benoît Janin remettant le don au préfet du Niari, André Ovu (DR)

et présager un avenir radieux pour leur nouveau-nés. Soyez rassuré, monsieur le directeur général d'Airtel Congo, que ces kits seront utilisés avec rigueur et parcimonie. Le comité de gestion de cet hôpital y veillera sans condition », a promis le Dr Joseph Mountou.

Visitant les différents segments de l'hôpital aux côtés du préfet du département, Benoît Janin a marqué une pause à la maternité Germaine-Titoula, principale bénéficiaire du don. Des femmes heureuses avec leurs bébés dans

les bras ont remercié la société de téléphonie mobile et souhaitent d'autres engagements en faveur de la population.

Si le don a soulevé une vague de satisfaction, il a également permis des jaillissements de collaboration à travers la prochaine Foire de Dolisie, une activité culturelle que soutient la municipalité et qui va, sans doute, compter avec le partenariat d'Airtel pour son organisation dans les prochaines semaines, a souligné le maire Rodrigue Nguimbi.

Quentin Loubou

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

CABINET

DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION

REPUBLIQUE DU
CONGO
*Unité * Travail * Progrès*

N° _____/MEPSA-CAB/DEP

COMMUNIQUE

Monsieur **Bruno Jean Richard ITOUA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur informe :

- le Recteur de l'Université Marien NGOUABI (UMNG) ;
- le Directeur Général des Affaires Sociales et des Œuvres Universitaires (DGASOU) ;
- Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur (DGESUP) ;
- les chefs d'établissements privés d'enseignement supérieur,

que dans le cadre du processus de production de l'annuaire statistique 2016-2017 du sous-secteur enseignement supérieur, il sera organisé au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2018, avec l'appui technique de l'institut national de la statistique et sous le financement du Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED), une collecte des données au sein de vos structures respectives.

Pour faciliter le bon déroulement de cette collecte, il vous est demandé d'apprêter les éléments de réponse se rapportant aux questionnaires qui vous sera transmis.

Le présent communiqué tient lieu de faire part.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2018

Le Ministre,

Bruno Jean Richard ITOUA

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

Diabes noirs et l'AS Otoho au coude-à-coude

La défaite du leader à Pointe-Noire, couplée au nul concédé par son poursuivant immédiat à Brazzaville, a relancé le suspense dans le « Big-four », les quatre premiers après dix-neuf journées.

On les croyait sur les nuages après avoir infligé un cinglant 6-0 à l'Athlétic club Léopards. Mais finalement, les Diablotins sont vite descendus sur terre. Le leader du championnat congolais n'a pas pu prendre sa revanche sur La Mancha qui lui avait imposé une défaite douloureuse à l'aller à Brazzaville. Les Diabes noirs ont, une fois de plus, courbé l'échine le 4 juillet au complexe sportif de Pointe-Noire sur le score identique de 2-1.

Du coup, le nul d'un but partout concédé par l'AS Otoho devant Saint-Michel de Ouenzé (SMO), le même jour au stade Alphonse-Massamba-Débat, permet aux locataires du stade Marien-Ngouabi d'Owando de revenir à la hauteur des jaunes et noirs. Ces derniers gardent toujours leur première place grâce à la différence des buts (+33 pour les Diabes noirs contre +28 pour Otoho). Ce qui constitue une bonne nouvelle chez leurs poursuivants car les deux résultats



Diabes noirs-AS Otoho au coude-à-coude/Adiac

relancent les espoirs de l'AC Léopards et La Mancha qui visent eux aussi le titre. Entre les deux, il n'y a que trois points qui les séparent de la première place. Les Fauves du Niari se sont contentés du strict minimum devant Patronage Sainte-Anne 1-0, le mercredi à Madingou, améliorant ainsi leur compteur à quarante-deux points, soit deux de moins que les Diabes noirs et l'AS Otoho.

La Mancha, vainqueur des Diabes noirs, compte un point de moins que l'AC Léopards. La bataille est loin d'être gagnée. Derrière les quatre, l'AS Cheminots ne lâche pas sa cinquième place. Les Cheminots ont battu, à Pointe-Noire, la Jeunesse sportive de Talangaï sur un score de 2-1. Le club ponténégrin compte trente-deux points, un de plus que le Club athlétique renaissance aiglons qui a étrillé V Club Mokanda 3-0. Son poursuivant, l'Etoile du Congo, a dominé l'Interclub 2-0. Elle compte désormais vingt-neuf points. Dans l'autre match de la journée, le FC Kondzo a amélioré sa position en battant la Jeunesse sportive de Poto-Poto 2-0. Avec quinze points, il devance SMO de deux unités.

James Golden Eloué

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Duel des clubs athlétiques en quarts de finale

Cette saison, la finale de la compétition aura une nouvelle affiche. Les finalistes des deux dernières éditions vont cette fois-ci s'affronter dès l'étape des quarts de finale.

Le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) contre Athlétic club Léopards est l'affiche phare des quarts de finale qui se disputeront le 8 juillet pour l'aller et le 15 du même mois pour le retour. Les deux formations se sont croisées en finale à trois reprises (2009, 2016 et 2017) et à chaque fois, ce sont les Fauves du Niari qui ont remporté la mise. Cette fois-ci, les Aiglons ont eu le mérite de briser ce qui était devenu comme une malédiction pour eux. Ils ont enregistré leur première victoire face aux Léopards en février dernier à Madingou avant le début des préliminaires de la Coupe africaine des clubs. Un motif d'espoir pour cette équipe qui s'appuiera sans nul doute sur cette double confrontation pour préparer le match de la troisième journée de la phase de poules de la C2 face au Djoliba AC.

Après avoir subi leur pire défaite devant Diabes noirs, les Léopards de Dolisie donneront le meilleur d'eux-mêmes pour simplifier l'équation avant le retour prévu à Madingou. Le vainqueur de cette double confrontation rencontrera en demi-finale celui de l'AS Cheminots-Diabes noirs. Les Diablotins partent favoris d'autant plus qu'ils ont réussi à remporter leurs deux derniers matches. (1-0 à l'aller du championnat à Brazzaville puis 2-0 au retour à Pointe-Noire).

L'Etoile du Congo devrait batailler fort pour écarter sur son chemin La Mancha, quatrième au championnat et qui reste sur une belle série (quatre victoires en autant de matches depuis le début de la phase retour). Le vainqueur de cette double confrontation croisera celui de l'Interclub à l'AS Otoho. Leur dernière explication en championnat s'était soldée sur l'avantage de l'AS Otoho 3-1.

J.G.E.

HANDBALL

Thierry Vincent aux commandes de l'équipe nationale féminine

L'objectif principal assigné au technicien français qui entrainera désormais les Diabes rouges dames est de se faire une place au podium de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2018 dénommée "Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba" qui se disputera à Brazzaville, du 2 au 12 décembre.

« Je ne suis pas venu au Congo en vacances mais pour travailler afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles », a déclaré l'entraîneur Thierry Vincent, lors de sa présentation officielle par le président de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Jean Claude Ibovi. La cérémonie s'est déroulée en présence du directeur de cabinet du ministre des Sports et de l'éducation physique, Jacques Gambou, le 5 juillet à Brazzaville. Son contrat avec le

Congo a été paraphé en France, le 1er juillet. Thierry Vincent a une idée du handball congolais. En sa qualité d'ancien entraîneur de l'équipe nationale de Côte d'Ivoire, en effet, il a rencontré le Congo à deux reprises avec autant de victoires.

À cinq mois du coup d'envoi de la CAN féminine, Thierry Vincent se dit conscient du poids de la responsabilité qui lui incombe. « Le moment est peut-être venu pour que le Congo reprenne sa place. Du côté congo-

lais (ministère des Sports et Fécohand, Ndlr) j'ai senti la volonté de réussir cette échéance », a-t-il révélé. Juste après sa première conférence de presse, il a pris l'équipe en main en dirigeant la séance d'entraînement.

Selon le président de la Fécohand, en choisissant le Congo comme pays hôte de la CAN 2018, la Confédération africaine de handball avait recommandé une organisation rigoureuse et une préparation efficace de l'équipe nationale congolaise. « Un staff technique de qualité s'est donc avéré nécessaire puisque nous visons le podium », a-t-il indiqué. Jean Claude Ibovi a, par ailleurs, souligné que l'Etat joue pleinement sa partition en réunissant toutes les conditions pour une bonne préparation. « Les techniciens n'ont aucun prétexte. Ils ont l'obligation des résultats. Nous allons continuer à honorer nos engagements », a fait savoir le président de la Fécohand.

En rappel, Thierry Vincent a une longue carrière en tant qu'entraîneur. Il a dirigé le club français de Toulon avec, entre autres trophées, deux titres de champion.

Il a participé à plusieurs CAN avec la Côte d'Ivoire notamment ainsi qu'à la Coupe du monde. Sur le banc de touche des Diabes rouges dames, il ne sera pas le seul Français. Il sera assisté de Julien Ornea (préparateur physique) et de Frédéric Balsa, entraîneur des gardiens.

Rominique Makaya



Le président de la Fécohand présentant les joueuses au nouvel entraîneur/Photo Adiac



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (1) ADJOINT COORDINATEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La Délégation de la Croix-Rouge en République du Congo procède, dans le cadre de ses activités, au recrutement d'un adjoint Coordinateur administratif et Financier.

Zone administrative : Brazzaville

Durée du contrat : un (1) renouvelable

Statut : Salarié (e)

Profil de poste :

- Niveau d'étude : formation supérieure en finance ou équivalent de niveau BAC+3 au moins;
- Expérience : Au moins 4 ans dans la gestion financière au niveau similaire ; une expérience au sein d'une organisation internationale de milieu humanitaire est un sérieux atout ;

-Autres capacités requises :

- Bonne connaissance de l'outil informatique en particulier Excel et le logiciel SAGA ;-
- Capacité pédagogique ; sens de management, écoute et aptitude technique ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français, synthétique et claire ;
- Connaissance et adhésion aux valeurs du mouvement Croix-Rouge est un plus.
- Rigoureux, organisé d'initiative, autonome et capacité de travail en équipe

But du poste :

Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge au Congo, l'adjoint coordinateur administratif et financier encadre directement le comptable de la Délégation, assiste le coordinateur administratif et financier dans l'élaboration des budgets et du reporting financier et en lien avec les administrateurs des Projets.

Responsabilités principales :

1. Coordonne les activités comptables de la Délégation ;
 2. Prépare la paie et les états de paiements des cotisations sociales et des impôts du personnel ;
 3. Participe à l'élaboration des budgets, à leur suivi ainsi qu'à la préparation des rapports financiers en lien avec le coordinateur administratif et financier ;
 4. Appui le Responsable des Ressources Humaines sur les tâches nécessitant un apport de l'administration.
 5. Assure la gestion du coffre principal de la Délégation
3. Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales :
- 3.1 Coordonne les activités comptables de la Délégation
 - 3.1.1. Veille sur le respect des échéances comptables par tous les comptables ;
 - 3.1.2 Prépare les paramétrages des budgets pour importation sur Saga (logiciel comptable) ;
 - 3.1.3 contrôle mensuellement toutes les comptabilités de projets et propose dans le délai les corrections nécessaires par rapport au tableau d'affectation des dépenses ;
 - 3.1.4 Envoie à chaque chef de projet son extraction comptable du mois pour validation, avant de transmettre les comptabilités définitives à la coordinatrice administration et finance ;
 - 3.1.5. Tient un journal des avances entre mission et s'assure que toutes les avances sont clôturées, sinon, justifie pourquoi ;
 - 3.1.6. Avec le comptable, contrôle hebdomadaire de la caisse de la délégation avec signature d'une fiche d'inventaire de caisse ;
 - 3.1.7. A partir des derniers budgets mis à jour, et en lien avec les différents responsables des budgets, prépare la demande d'avance du compte principal de la Délégation et en appui au coordinatrice administration et Finances, valide celle des autres projets.
 - 3.1.8. Tient un tableau de suivi des demandes d'avance de tous les projets, envoyées et validées par le siège ;
 - 3.2. Prépare la paie et les états de paiements des cotisations sociales et des impôts du personnel
 - 3.2.1. Prépare le fichier de paie mensuel des agents de la Délégation en lien avec le comptable (pour les avances) et avec le Chargé des ressources humaines

pour le suivi des congés du staff ;

3.2.2 Contrôle la paie et les bulletins de paie pour les staffs de la Délégation et vérifie les données mensuelles de paie reçu des administrateurs de projets ;

3.2.3. Prépare les états de paiements des cotisations sociales et ceux des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP) de tout le personnel national ;

3.2.4. Mets à jour mensuellement, le tableau de déclaration annuelle des salaires (DAS) ;

3.2.5. Classe les états mensuels de paie

4. Participe à l'élaboration des budgets, et en fait le suivi ainsi que la préparation des rapports financiers en lien avec la coordinatrice administrative et finance

4.1.1. Mets à jour mensuellement les budgets de la délégation tout

5. Appui le Responsable des Ressources Humaines sur les tâches nécessitant un apport administratif

5.1.1. Prépare les soldes de tout compte et envoie pour validation à la coordinatrice administrative et finance

5.1.2. Mets à la disposition du Responsable des Ressources Humaines les informations relatives à la masse salariale et le niveau de prise en charge médical mensuel de l'ensemble du personnel de la Délégation ;

6. Autres responsabilités / tâches :

- Sous la responsabilité de sa hiérarchie, participe à la mise en œuvre de toutes les autres activités administratives et financières au sein de la délégation, en fonction de ses compétences et des besoins de sa hiérarchie ;

- En fonction des besoins et à la demande de la coordinatrice administration et finance, se déploie sur le terrain pour apporter tout autre appui aux projets ;

7. Liens de travail :

- Travaille sous la Responsabilité opérationnelle et hiérarchique de la coordinatrice administrative ;

- Supervise directement le comptable de la délégation et est en lien fonctionnel avec des administrateurs / gestionnaires nationaux des projets ;

- Travaille en étroite collaboration avec l'adjoint coordinateur logistique et le Responsable des Ressources Humaines.

Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite ;
- Curriculum Vitae (joindre les références des anciens employeurs y compris les certificats de travail y relatifs) ;
- Lettre de motivation adressée au Chef de Délégation CRF en République du Congo ;
- Copie légalisée du diplôme ou des diplômes ;
- Certificat de travail

Tout dossier incomplet sera tout simplement écarté

Lieu de retrait des TDR et dépôt des dossiers :

• Bureaux Délégation de la Croix-Rouge Française (290 Ter Batignolles / Face PEFACO hôtel) voir Elvynne SIASSIA, Département de la Logistique / ou par E-mail à Mr Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr)

NB :

- **Dernier délai de dépôt des dossiers ; mardi 10 juillet 2018 à 16 h00 ;**
- **L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste**

Fait à Brazzaville, le 04 juillet 2018

La Cheffe de Délégation /pi

Christelle IBARRAS

La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement d'un chargé de la composante TB dans le cadre du projet financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida la Tuberculose et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Zone administrative : Brazzaville

Durée du contrat : 1 an renouvelable

Statut : Salarié

Profil recherché :

A) Niveau d'étude :

- Diplôme de docteur en médecine générale ;
- Formation en planification, suivi-évaluation et gestion de programmes de santé publique ;
- Formation dans le domaine de la lutte contre le Sida en général et dans la prise en charge médicale des patients Tuberculeux et Co infectés TB /VIH ;
- Formation en santé publique et traitement des données serait un atout ;

B) Expérience exigée

- Au moins 3 ans d'expérience dans un poste similaire au Congo ou dans d'autres pays de la sous-région ;
- Au moins 3 ans d'expérience dans les activités de Suivi-Evaluation des activités de lutte contre la Tuberculose.

C) Spécificité

- Expérience dans les projets de lutte contre la Tuberculose subventionnés par le Fonds Mondial ;
- Expérience significative dans la prise en charge globale des personnes vivant avec la Tuberculose (prévention et prise en charge médicale)
- Expérience dans le traitement et le contrôle qualité des données de santé en général et des données des programmes TB en particulier.
- Maîtrise de l'outil informatique (tableur, base de données, statistiques)

D) Personnalité

- Très bon esprit d'analyse, de synthèse et d'équipe
- Très bonnes capacités relationnelles et d'écoute, organisé et rigoureux.

E) Responsabilités

- Assurer conjointement avec le Programme National de Lutte contre le Sida la mise à jour des matériels IEC et des modules de formation utilisés

par les partenaires du projet ;

- Appuyer le responsable des achats et approvisionnement dans la planification des commandes et plan de distribution afin de garantir toujours la disponibilité des produits de santé dans les sites de prise en charge de la Tuberculose ciblés par le projet ;

- Participer à la préparation et à la consolidation du plan d'actions annuel budgétisé et le bilan annuel d'activités ;

- Organiser, en collaboration avec le PNL, des visites de suivi et de supervision régulières aux structures de prise en charge de la tuberculose (y compris les Centres de Traitement Ambulatoire) ;

- Renseigner le volet Tuberculose de l'OSO et tout autre outil de suivi opérationnel du projet ;

- S'assurer de l'application des recommandations du LFA pour la composante Tuberculose du projet ;

- Participer à la rédaction des rapports trimestriels et annuels d'avancement des activités du projet ;

- S'assurer de la promptitude et de la qualité des données Tuberculose transmises par le PNL.

Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite ;
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation adressée au Cheffe de Délégation CRF en République du Congo
- Copie légalisée du diplôme
- Certificat de travail

Tout dossier incomplet est tout simplement écarté.

Lieu de dépôt des dossiers et retrait des TDR :

- Délégation de la CRF (voir Elvynne SIASSIA, Département de la Logistique) ou par E-mail à monsieur Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr)

NB :

- dernier délai de dépôt des dossiers, mercredi, 27 mars 2018 à 16h00.
- L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste.

Fait à Brazzaville, le 15 mars 2018

Carole DEHU

Cheffe de Délégation

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT SUIVI ET EVALUATION

La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement d'un Assistant Suivi et Evaluation, dans le cadre du projet « d'appui à la prise en charge du VIH et de la Tuberculose en République du Congo, financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida la Tuberculose et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Zone administrative : Brazzaville

Durée du contrat : 1 an renouvelable

Statut : Salarié

Profil recherché :

Compétences technique

Niveau d'étude

- BAC + 3 en informatique, statistique, gestion ou tout autre diplôme équivalent
- Expérience exigée
- Avoir un minimum de trois (03) années d'expérience dans les domaines de suivi et évaluation des projets, de gestion des bases de données ou de planification

- Spécificité

- Avoir une maîtrise de communication par Internet

- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de la suite Office (Excel, Access, Power Point, Word)

- Avoir la maîtrise d'un logiciel d'analyses statistiques ou de gestion de données est un plus

- Lié à l'environnement spécifique de la mission :

- Très bonnes facilités de travail en équipe. A l'aise et souple dans les relations humaines ;

- Bonne connaissance ou expérience du Mouvement Croix-Rouge (serait un plus)

- Rigueur, patience, flexibilité et capacité d'adaptation

- Objectifs :

- Assurer régulièrement le monitoring et

le reporting des activités du projet ;

- Apporter un appui technique à la mise en œuvre et la coordination du système de suivi-évaluation du projet ;

Missions :

- Assurer la coordination de la collecte et le reporting des données sur les activités du projet ;

- S'assurer de la qualité du traitement programmatiques du projet ;

- Participer à l'élaboration des orientations stratégiques du projet.

Tâches principales :

- Participer à la revue de cohérence des indicateurs de performance avec les items des supports de

- collecte de données des programmes PNLs et PNL ;

- Participer au développement et à la diffusion des supports de suivi et évaluation ;

- Participer à la formation initiale et continue des acteurs terrain à

- l'utilisation des supports et du logiciel de collecte de données ;

- S'assurer de la promptitude, la complétude et la qualité des données des supports de collecte ;

- Collecter et centraliser les données sources au moyen des technologies de l'information et de la communication (Kobotoolbox) ;

- Gérer les données de la plate-forme Kobotoolbox

- Renseigner et mettre à jour la base de données des indicateurs du projet ;

- Apporter un appui au RSE dans le suivi effectif continu des indicateurs du projet et impulser les alertes sur les retards dans l'implémentation et les pistes de solutions à apporter ;

- Apporter un appui aux missions de supervisions et d'audit interne de la CRF et aux supervisions conjointes avec les

parties prenantes du projet ;

- Apporter un appui aux enquêtes et études réalisées dans le cadre de la subvention du FM ;

- Apporter un appui à la formation et au renforcement des capacités des acteurs terrain sur le plan programmatique et opérationnel ;

- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée selon les besoins de la CRF et selon ses compétences ;

- Apporter un appui aux médiateurs communautaires à l'appropriation de leurs postes et des attentes du projet.

- Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite ;

- Curriculum Vitae

- Lettre de motivation adressée au Cheffe de Délégation CRF en République du Congo

- Copie légalisée du diplôme ou des diplômes

- Certificat de travail

- Tout dossier incomplet sera tout simplement écarté.

- Lieu de dépôt des dossiers et retrait des TDR :

- Délégation de la CRF (voir Elvynne SIASSIA, Département de la Logistique) ou par E-mail à monsieur Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr)

- NB :

- dernier délai de dépôt des dossiers, lundi, 16 juillet 2018 à 16h00.

- L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste.

- Fait à Brazzaville, le 29 juin 2018

- Cheffe de Délégation / Pi

- Christelle IBARRAS

AVIS

Me Gaston Mossa, avocat à la Cour, liquidateur de la société NECOTRANS SA informe le public que les actifs mobiliers de ladite société sont mis en vente.

La liste des actifs en vente est à consulter auprès de Me Saint Aulfret Louzingou, Huissier de justice à Pointe-Noire.

De même, toute proposition de rachat sera déposée auprès dudit Huissier dans une enveloppe fermée.

La clôture de la date de réception des soumissions est fixée à une semaine après la publication de la présente note.

Me Gaston Mossa

EN VENTE

Une parcelle de terrain de 186m² à vendre à Moukondo Mazala (secteur de l'église du Tabernacle) Téléphone : 05 593 33 93

NÉCROLOGIE

Joseph Kanza Kitina, Céline N'Lambi, Sophie Kianguebeni, sage-femme à l'Hôpital central Pierre-Mobengo, et Thérèse Louyala ont la profonde douleur d'annoncer à la grande famille Mpanzou, aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils, frère et neveu, Joseph Kissita « Champion », survenu le 29 juin 2018 à Brazzaville des suites d'une maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°34 de la rue Konda à Ouenzé, entre les avenues Boueta-Mbongo et Miadéka.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



AVIS DE RECRUTEMENT DE DOUZE (12) MEDIATEURS COMMUNAUTAIRES

La Délégation de la Croix-Rouge française en République du Congo, procède au recrutement de douze (12) médiateurs communautaires, dans le cadre du projet « d'appui à la prise en charge du VIH et de la Tuberculose en République du Congo, financé par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH-Sida la Tuberculose et le Paludisme sur le Nouveau Cycle de Financement.

Zone administrative : République du Congo

Durée du contrat : 1 an renouvelable

Statut : Salarié

Profil de poste :

- Compétences technique

Niveau d'étude

- Paramédicale, Santé Publique, psychologie, Sociale, gestion ou tout autre diplôme équivalent

Expérience exigée

- Avoir un minimum d'expérience dans les domaines de suivi et évaluation des projets, de gestion des bases de données ou de planification

- Spécificité

- Avoir une maîtrise de communication par Internet

- Avoir une bonne connaissance des applications Office (Excel, Power Point, Word)

- Lié à l'environnement spécifique de la mission

- Très bonnes facilités de travail en équipe. A l'aise et souple dans les relations humaines ;

- Rigueur, patience, flexibilité et capacité d'adaptation.

- Objectifs :

- Assurer La coordination des activités de

routine des sites respectifs en fonction de leurs champs de compétence.

Missions :

- Identifier et Orienter les patients (composante VIH et Tuberculose)

- Appuyer l'observance thérapeutique des patients ;

- Assurer l'accompagnement et le soutien des clients ;

- Prévenir et rechercher les Perdus de vu (PDV) ;

- Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite ;

- Curriculum Vitae

- Lettre de motivation adressée au Cheffe de Délégation CRF en République du Congo

- Copie légalisée du diplôme ou des diplômes

- Certificat de travail

- Tout dossier incomplet sera tout simplement écarté.

- Lieu de dépôt des dossiers et retrait des TDR :

- Délégation de la CRF (voir Elvynne SIASSIA, Département de la Logistique) ou par E-mail à monsieur Patrice Ngoulou-ngoulou, Responsable des Ressources Humaines (rh-congo.frc@croix-rouge.fr)

- NB :

- dernier délai de dépôt des dossiers, lundi, 16 juillet 2018 à 16h00.

- L'enveloppe doit obligatoirement porter l'intitulé du poste.

- Fait à Brazzaville, le 29 juin 2018

- Cheffe de Délégation / pi

- Christelle IBARRAS

CHAMBRE CONSULAIRE DE POINTE-NOIRE

Le numérique bientôt à l'honneur

Pour rendre visibles les initiatives qui se développent dans le domaine, la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers organisera une journée portes ouvertes le 13 juillet, au cours de laquelle sera réunie une quarantaine d'exposants.

L'activité a pour but de promouvoir le secteur du numérique au Congo, faciliter les rencontres entre différents acteurs et sensibiliser le secteur privé à l'apport du numérique dans le développement des affaires. « Nous organisons cette activité pour sortir de l'ombre des initiatives qui se développent çà et là, travailler dans une perspective de les fédérer et aussi de faire rencontrer l'offre et la demande. Il y a, d'un côté, l'enjeu de la visibilité et, de l'autre, l'obligation de dessiner un marché pour ces acteurs », a expliqué Herbert Christian Massamba, responsable communication de la Chambre de commerce.

Deux espaces seront mis à disposition pour cette première journée portes ouvertes sur le numérique : un espace d'expositions pour faire rencontrer l'offre et la demande en matière de services numériques et un espace d'échange



De gauche à droite, Herbert Christian Massamba et Luc Kondji/ crédit photo Adiac

entre les acteurs du numérique et le public, en particulier le secteur privé de la ville dans la diversité de ses domaines (écoles, hôtels, banques, assureurs, restaurateurs, transport, industrie, commerce, agriculture, pêche, élevage...). Pour ce qui est de l'offre, Luc Kondji, conseiller d'entreprise, chargé des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la Chambre de commerce, a précisé : « L'offre vient des petites structures informatiques et des TIC qui ont des solutions,

des idées, des projets qu'elles peuvent proposer au secteur privé qui a des besoins qui sont parfois latents, existants ou inconnus ».

« Pas question de rater la révolution numérique »

Développeurs mobiles et web, web designers, fournisseurs de solutions équipements et réseaux, DAO, graphistes, fournisseurs d'accès internet, formateurs et autres vont proposer des services devant permettre de booster les activités dans différents domaines,

des solutions pour gagner en temps, en productivité et en performance. « On dit que l'Afrique avait raté une première révolution, donc la révolution industrielle. Aujourd'hui nous n'avons pas le droit de rater ce coach de la révolution numérique. Et les études ont démontré que les entreprises qui utilisent le numérique ont deux points de croissance supplémentaires que celles qui ne recourent pas au numérique. Aujourd'hui, c'est une obligation d'arrimer les entreprises au numérique, parce que c'est un levier de

la politique de réduction des coûts dans le cadre de l'optimisation des résultats et de l'accroissement de la productivité », a souligné Christian Massamba.

Et comme l'a indiqué Luc Kondji, cette journée vise aussi à donner un sens aux quatre principales missions de la Chambre de commerce, à savoir informer le secteur privé de l'existence de certaines solutions méconnues, promues par des Congolais, qui peuvent l'accompagner localement et qu'il peut adapter ; accompagner pour faire grandir les acteurs du numérique pour qu'ils soient demain des parties prenantes du développement du secteur privé avec des solutions TIC ; promouvoir l'économie à travers l'insertion d'une dose de numérique pour permettre aux entreprises d'emboîter le pas de la modernisation ; défendre leurs intérêts. « Il faut faire la promotion du numérique, parce que ce sont des solutions qui permettent aux entreprises d'améliorer leurs performances. Il faut promouvoir les acteurs du numérique, parce qu'ils ont des choses à offrir. Il faut défendre leurs intérêts, parce que ces petites entreprises ne sont pas vues et ne sont pas écoutées mais elles représentent un corps de métier des jeunes qui sont motivés et qu'il ne faut pas laisser à l'abandon », a-t-il conseillé.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



GOURMANDISE POÉTIQUE

Huit poètes déclament leurs textes

Le troisième rendez-vous littéraire a honoré, la semaine dernière à la librairie Les Manguiers des Dépêches de Brazzaville, huit poètes, en présence du conseiller à la Culture, art et tourisme du chef de l'Etat, Lydie Pongault.

Après avoir reçu lors de ses premières éditions le Dr Jean Blaise Bilombo-Samba, en avril, et le Pr Théophile Obenga, en mai, la troisième gourmandise poétique a pris rendez-vous avec huit poètes. Il s'agit d'Abraham Ibela (député siégeant à l'Assemblée nationale, foudrologue, nouvelliste, essayiste et poète); Raymond Loko (romancier et dramaturge, il a publié deux recueils de poèmes que sont « Testament » et « Le pont de l'indépendance »)

; Tristel Mouanda Moussoki (étudiant à l'Université Marien-Ngouabi au département des Sciences et techniques de la communication, il vient de publier son premier recueil de poèmes intitulé « Mes larmes ô mon peuple »); Daniel Isac Itoua (anthropologue et essayiste, il est aussi auteur d'un recueil de poèmes: « Le chant de l'horloge du temps »); Bertin Dzagué (gestionnaire des entreprises culturelles, auteur de « L'anthologie du Congo » en 2011. Il a nourri avec des poèmes contenant des « Chants entre piment et colas »); Jean François Liboko (poète en herbes, il a publié dans une revue « Gaëtan Ngoua » et compte sur le marché trois recueils de poèmes que sont « Rêve candide », « C'est urgent » et « Mon doux peuple ») et

enfin, Sauve Gérard Ngoma Malanda (poète) auteur des recueils « Rêve sur cendre » et « La danse des silhouettes ».

Les huit poètes pour lesquels les textes ont été déclamés ont constitué à cet effet la crème qu'il a fallu présenter à l'occasion de cette édition. Ils ont chacun abordé des thèmes qui ont essentiellement porté sur les hommages, l'amour, la paix, la promotion des valeurs cardinales. La poésie étant l'un des genres littéraires les plus anciens aux formes variées, généralement en vers mais qui admettent aussi la prose. Pour Florent Sogni Zaou, l'un des organisateurs et modérateur de cette édition, cette troisième gourmandise poétique a constitué une occasion de faire la promotion de la poésie, tout en espérant susciter d'autres vocations. « *Tout le monde juge la poésie difficile et hermétique mais nous essayons de l'ouvrir à tout le monde* », a-t-il fait savoir.

La gourmandise poétique est le fruit d'un partenariat entre La librairie Les Manguiers des Dépêches de Brazzaville, Le Pen Centre Congo Brazzaville, l'Organisation internationale de la francophonie, Culture Elongo, Prix des cinq continents et le Club de lecture et de l'écriture. Elle a pour mission essentielle de contribuer à la promotion de la poésie à travers des séances mensuelles de déclamation. Le prochain rendez-vous est pris pour octobre.

Yannick Mamboundou-Likibi
(Stagiaire)



Une vue des participants à la déclamation des poèmes (Adiac)

RÉGION DES GRANDS LACS

L'envoyé spécial de l'Union européenne chez Denis Sassou N'Guesso

Koen Vervaeke est venu parler au chef de l'Etat congolais du processus électoral en République démocratique du Congo (RDC) et des relations qui unissent le Congo à son institution.

En séjour à Brazzaville dans le cadre de la mise en service du siège de l'Union européenne (UE) dans la capitale congolaise, Koen Vervaeke a échangé, le 5 juillet, avec le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, sur les relations qui unissent les deux parties mais aussi sur le processus électoral en RDC.

L'envoyé spécial de l'UE a expliqué au chef de l'Etat congolais, président en exercice de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (CIRGL), que son institution tient à ce que les autorités de la RDC respectent leurs engagements relatifs à l'organisation des élections générales avant la fin de cette année. Au terme des accords de la Saint-Sylvestre signés le 31 décembre 2016, par le gouvernement, les partis politiques et la société civile, les élections doivent avoir lieu en RDC le 23 décembre 2018. Koen Vervaeke est directeur général pour l'Afrique du service européen pour l'action extérieure et envoyé spécial de l'UE pour la CIRGL.

Les Dépêches de Brazzaville

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : la République des savants et des simulacres

C'est le titre d'un livre paru il y a quelques années. L'auteur, parti d'un constat de bon sens, concluait que le Congo était bourré de savants, en réalité, de faux savants. Je me souviens d'un débat sulfureux sur l'article 75 de la Constitution de mars 1992 qui stipulait : « Le président de la République nomme le Premier ministre issu de la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Il met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Il nomme les autres membres du gouvernement sur proposition du Premier ministre. Il met fin à leurs fonctions après avis de ce dernier ».

Les contorsions, les explications embrouillées et les calembredaines des uns et des autres conduisirent les institutions et le pays dans l'impasse. Ce débat me conforta dans l'idée que le Congo était un pays de postures et d'impostures, les unes conduisant aux autres et vice-versa. Que sont devenus, aujourd'hui, ces cadres rouges qui se faisaient le malin plaisir d'exclure les autres de l'administration du pays, au nom d'une idéologie mal assimilée, perdue désormais dans les abysses de l'utopie, depuis la Conférence nationale et égarée dans les allées de la démocratie pluraliste, dont ils se font les hérauts acharnés et intrépides ?

Pire, ceux qui mirent le Congo sous une chape de plomb, naguère, ont quasiment oublié les torts commis au pays et à la dé-

mocratie naissante. Ils se voient tous très beaux, ayant oublié leurs méfaits d'hier. Le Congo est finalement le pays de la posture, de l'imposture et du simulacre ; ce qui m'inspira, il y a quelques années, un article intitulé : « Congo zoba ». Ce titre dit tout. Lundi dernier, sur une chaîne de télévision locale, je suis tombé sur un débat ayant, entre autres thèmes, l'article 5 de la loi sur les partis politiques. Deux protagonistes s'échinaient, s'interrompant à tout bout de champ en vociférant, rendant intelligibles leurs propos. En m'efforçant de comprendre a posteriori, une fois de plus, j'ai eu l'impression de me retrouver vingt-cinq ans en arrière avec les fameuses galéjades du débat sur l'article 75 de la Constitution de mars 1992. Débat éculé sur « le sexe des anges ». Quel anachronisme !

Pour revenir sur l'émission de lundi dernier, il faut rappeler que le fameux article 5 de la loi sur les partis stipule :

Tout parti ou groupement de partis politiques appartenant à l'opposition peut accepter de faire partie du gouvernement ; La présence d'un opposant au gouvernement l'astreint à la solidarité gouvernementale.

C'est un texte d'une limpidité indiscutable. Ni dans son esprit ni dans sa lettre on ne parle de reniement de la qualité d'opposant de celui qui a fait le choix d'entrer au gouvernement. La solidarité gouvernementale est un principe voulant que chacun des ministres soit responsable devant le parlement des décisions prises collégia-

lement par le gouvernement dont il fait partie, y compris celui de l'opposition. Rien dans cet article qui puisse justifier cet étalage d'inepties débitées lors de l'émission précitée, qui ressemble fort à un autodafé. La limpidité du texte n'appelle aucun débat. Et pourtant certains « savants » trouvent le moyen d'en faire une exégèse, erronée de surcroît. Au demeurant le chef de l'opposition, dont on a longtemps parlé dans cette occurrence, a un rôle d'interface entre le pouvoir et l'opposition et non de dire qui est opposant ou qui ne l'est pas. Il a un rôle de passerelle. Chassez le naturel, il revient au galop !

Il semble difficile à nos politiciens de faire le saut dans la modernité. Abdoulaye Wade, dont la qualité d'opposant ne fait l'objet d'aucune discussion, fit partie du gouvernement d'Abdou Diouf, dans un souci évident de transcendance partisane. Plus près de nous, Bernard Kouchner fut ministre des Affaires étrangères de Nicolas Sarkozy, situé aux antipodes de ses convictions politiques. Les médias français et certains hommes politiques, en retard d'un combat, en firent à l'époque des gorges chaudes. À tort. Macron s'est engouffré dans cette brèche républicaine, faisant appel à un Premier ministre, issu de l'opposition et qui ne s'en cache pas. Comment peut-il en être autrement au Congo ?

On se rend compte aujourd'hui que la Constitution du 25 octobre 2015, mutatis mutandis, a fait entrer le Congo dans la modernité, en instituant un chef de l'oppo-

sition pour mettre fin à l'autisme politique, longtemps en vigueur dans notre pays. Mais prisonniers de leur anachronisme, certains politiciens peinent à comprendre ces nouvelles règles de gouvernance politique.

Les politiciens congolais, en général, peu au fait de l'histoire politique de leur pays, ignorent que Jacques Opangault, chef de l'opposition MSA, fit partie du gouvernement de l'abbé Youlou, exerçant, un temps, les fonctions de vice-président. Personne n'a parlé, à l'époque ni de collusion ni de trahison de ses idéaux d'opposant. La ligne de fracture politique entre les deux protagonistes était nette, claire et précise. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On surfe sur des mots, vides de sens. Des sociaux-démocrates, qui se déclarent tels, s'étripent, incapables de donner naissance à un grand parti de cette obédience, par égoïsme, égotisme et égocentrisme. Je ne résiste pas à la tentation de citer Grégoire Lefouoba : « *Les entrepreneurs politiques en scène ou leurs seconds couteaux ont vite fait d'en faire non un sujet de débat intellectuel, mais politique au lieu à tout le moins d'en produire un sujet pour un débat d'ordre idéologique* ». « Entrepreneurs politiques », belle trouvaille qui définit avec une précision méticuleuse, la pratique politique au Congo : un moyen de vivre décemment. Il n'est pire qu'un crétin qui se prend pour un savant. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu